



AMÉLIORATION  
DE L'**ACCESSIBILITÉ**  
DES **SERVICES**  
**AU PUBLIC**



DEUX-SÈVRES  
LE DÉPARTEMENT



PRÉFET  
DES  
DEUX-SÈVRES

**SCHÉMA**  
**DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-  
AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018

[deux-sevres.fr](http://deux-sevres.fr)

# SOMMAIRE

<b>1</b> AVANT-PROPOS	4
<b>2</b> SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC	8
<b>⊙ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE PRÉALABLES</b>	10
1. Découpage administratif	10
2. Armature territoriale	11
• Densité	11
• Variation démographique en Deux-Sèvres	12
• Structure de la population	14
3. Emploi	17
4. Réseaux	18
<b>⊙ ANALYSE THÉMATIQUE</b>	20
1. Les services retenus	20
2. Services à usage ponctuel	22
3. Autres services au public	24
4. Secteur alimentaire	25
5. Éducation/Jeunesse	27
6. Santé	29
7. Action sociale à usage quotidien	32
8. Action sociale à usage ponctuel	33
9. Sports loisirs culture	34
10. Mobilité/TIC	35
11. L'essentiel du diagnostic	37

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018

# 3 PLAN D' ACTIONS

	38
<b>L'ARCHITECTURE DU SCHÉMA</b>	39
<b>⊙ AXE 1 : GARANTIR UN ACCÈS AUX SERVICES ET AUX DROITS</b>	42
FICHE ACTION N° 1 : Favoriser et animer la mise en réseau des MSAP	44
FICHE ACTION N° 2 : Créer de nouvelles structures	46
FICHE ACTION N° 3 : Favoriser la médiation numérique pour améliorer l'accès aux droits	47
FICHE ACTION N° 4 : Renforcer l'accompagnement des usagers	49
<b>⊙ AXE 2 : PARTICIPER AU MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ DU QUOTIDIEN</b>	51
FICHE ACTION N° 5 : Soutenir la politique des centres-bourgs	53
FICHE ACTION N° 6 : Capitaliser sur une opération de revitalisation de centre-bourg : expérience de Saint-Maixent-l'École	55
FICHE ACTION N° 7 : Mettre en place une veille sur les cessations d'activité	57
FICHE ACTION N° 8 : Accompagner la transmission-reprise d'activités	58
FICHE ACTION N° 9 : Accompagner la transition numérique des commerces	59
FICHE ACTION N° 10 : Soutenir la consommation de proximité	60
<b>⊙ AXE 3 : RÉPONDRE AUX BESOINS D'ACCÈS AUX SOINS</b>	62
FICHE ACTION N° 11 : Accompagner les projets de créations de maisons/pôles de santé	64
FICHE ACTION N° 12 : Développer les aides à l'installation à destination des professionnels de santé	66
FICHE ACTION N° 13 : Favoriser l'accès aux soins de 1 <sup>er</sup> recours et urgents sur le territoire	68
<b>⊙ AXE 4 : FAVORISER LA MOBILITÉ ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE</b>	70
FICHE ACTION N° 14 : Accompagner les publics fragiles dans l'accès à la mobilité	72
FICHE ACTION N° 15 : Renforcer le développement des alternatives à la voiture individuelle	74
FICHE ACTION N° 16 : Améliorer les conditions d'accès au numérique : le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)	76
FICHE ACTION N° 17 : Renforcer la couverture en téléphonie	78
FICHE ACTION N° 18 : Promouvoir l'offre des points d'accueil numérique	80
FICHE ACTION N° 19 : Mettre en œuvre l'action « Collèges numériques et innovations pédagogiques »	82



# AVANT-PROPOS



## ➤ DE L'ÉLABORATION...

### ☒ Une meilleure accessibilité des services au public

Prévu par la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 4 août 2015 et co-piloté par la Préfecture et le Conseil départemental des Deux-Sèvres, le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public définit pour 6 ans un programme d'actions destiné à améliorer l'accessibilité des services pour les habitants.

Le périmètre thématique de ce schéma est large et concerne l'ensemble des services marchands et non marchands. Ainsi, il aborde les services de santé, les commerces de proximité, l'accès au numérique et aux transports, les services publics, les services sociaux, etc...

L'accessibilité s'entend comme la chaîne de conditions permettant l'accès effectif à un service (qualité de l'information sur le service, transport et accès physique, qualité d'accueil, coût, etc.).

### ☒ Une phase préalable de diagnostic

Préalable à l'élaboration de ce schéma, la phase de diagnostic des services a débuté en janvier 2017 sur le département.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été engagées :

- collecte et analyse de données statistiques et documentaires,
- rencontres avec les acteurs locaux, partenaires et opérateurs de services,
- enquête auprès des maires.

### ☒ Une réponse aux enjeux de territoires

Le diagnostic a permis d'identifier 5 enjeux majeurs en matière d'accessibilité des services au public sur le département :

- la démographie médicale et les enjeux liés au maintien des services de soins et de santé sur les territoires,
- le numérique et les enjeux liés au développement des réseaux et des usages,
- le maintien des commerces et les enjeux liés aux dynamiques économiques et à l'attractivité des territoires,
- la mutualisation des services et les enjeux liés au développement d'espaces mutualisés pour renforcer l'accès aux services de proximité,
- les mobilités et les enjeux liés à la nécessité de soutenir et accompagner les nouvelles solutions de mobilité.

Ces enjeux ont servi de support à l'élaboration du schéma, articulé en 4 axes stratégiques :

- garantir un accès aux services et aux droits,
- participer au maintien des services de proximité du quotidien,
- répondre aux besoins d'accès aux soins,
- favoriser la mobilité et l'accès au numérique.

Chacun de ces axes est traduit en objectifs opérationnels, déclinés eux-mêmes en une ou plusieurs fiches-actions qui détaillent les opérations à mettre en œuvre pour améliorer l'offre de services au public sur les différents territoires.

### ☒ **Une approche transversale**

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Deux-Sèvres privilégie une vision transversale de la question de l'accès des services au public.

La pluralité des services étudiés, la diversité des acteurs/opérateurs concernés et l'interrelation des enjeux encourage cette approche qui contribue à mettre en avant le caractère interdisciplinaire, complémentaire et partenarial des actions à mettre en œuvre en faveur de l'amélioration de l'accessibilité des services au public.

### ☒ **Une élaboration partagée du plan d'actions**

La méthode retenue a permis un partage des enjeux au sein du comité de pilotage co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental. C'est également au sein de cette instance que les modalités d'élaboration et de suivi du plan d'actions ont été actées. Ainsi, pour chaque orientation et selon la thématique, des pilotes par fiche-actions ont été désignés, qu'il s'agisse de services de l'État, du Département, de collectivités territoriales ou de chambres consulaires. Cela a permis d'enrichir le schéma et de valoriser les initiatives. Le comité de rédaction s'est réuni de façon itérative.

### ☒ **Un plan d'actions évolutif**

Les actions aujourd'hui définies dans le schéma ne sont pas figées. En fonction de l'émergence de nouveaux projets, des évolutions des besoins, le schéma pourra être amendé, complété, adapté pour répondre à l'objectif d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

## ➤ **À LA MISE EN ŒUVRE**

Le schéma se décline aujourd'hui en 4 axes stratégiques, 8 objectifs opérationnels et comprend 19 fiches-actions, à destination des collectivités locales, des opérateurs et de l'État.

### ☒ **Une entrée en vigueur début 2018**

Le cadre réglementaire stipule que le projet de schéma est transmis pour avis aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, qui disposent pour rendre cet avis d'un délai de trois mois.

Il est par ailleurs soumis :

- pour avis, au Conseil Régional ainsi qu'à la Conférence Territoriale de l'Action Publique,
- pour approbation, au Conseil départemental.

À l'issue des délibérations, le Préfet des Deux-Sèvres arrête le schéma.

## ▣ Une action coordonnée qui engage tous les opérateurs publics et privés

La mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donne lieu à une convention conclue entre le Préfet, le Département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département.

## ▣ Une démarche d'amélioration continue

Afin de porter un regard sur l'avancement du plan d'actions, d'assurer le suivi des actions et, le cas échéant, de prendre les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs attendus, le comité de pilotage doit se réunir deux fois par an, en présence des pilotes et co-pilotes de chaque fiche-action.

L'évaluation du schéma s'appuie sur l'ensemble des indicateurs de suivi retenus pour chaque action.

### Quelle gouvernance ?

Le comité de pilotage est composé du Département et de la Préfecture, qui assurent le pilotage du schéma, et des partenaires qui contribuent à son élaboration.

Réunis deux fois par an, les membres du comité de pilotage veillent au suivi des actions, prennent les décisions nécessaires à leur réalisation et apportent toutes les informations utiles aux partenaires.

## EN BREF ...

Le schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité à la population. Il comprend :

- un état des lieux de l'organisation des services publics et privés sur le territoire, présentant leur localisation et leurs modalités d'accès ;
- des priorités, identifiées à partir du croisement des données de l'état des lieux ;
- un plan d'actions en faveur du maintien ou du développement des services dans les segments ou les zones qui auront été identifiés à cet effet.

Le projet est soumis, pour avis, aux organes délibérants des EPCI puis, en tenant compte des avis recueillis, au Conseil régional ainsi qu'à la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Enfin, il est approuvé par le Conseil départemental et arrêté par le Préfet.

Sa mise en œuvre donne lieu à une convention conclue entre le Préfet, le Président du Conseil départemental, les communes et groupements intéressés ainsi que les partenaires publics et privés concernés dans laquelle les parties s'engagent à mettre en œuvre, chacune dans la limite de ses compétences, les actions programmées.



# SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC





La notion de services au public est définie par le Conseil Économique Social et Environnemental comme « recouvrant l'ensemble des services, publics et privés, nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des territoires ».

**La démarche de diagnostic a été menée en plusieurs étapes :**

- une collecte et analyse de données statistiques et documentaires (source: INSEE...),
- des rencontres avec les partenaires et les opérateurs (Services départementaux DGFIP, MSA, La Poste, CAF, Pôle Emploi, SDIS, Gendarmerie, DSDEN, MSAP de Saint-Maixent, ARS, CPAM, Fédération des Centres socioculturels) et trois EPCI : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre,
- une enquête auprès des maires interrogés, en février 2017, sur la présence des services, la distance à parcourir pour s'y rendre, leur priorisation, les spécificités locales ainsi que les attentes et les besoins (293 communes sollicitées - 142 réponses - taux de retour : 48.46 %),

**et s'est articulée autour de deux axes :**

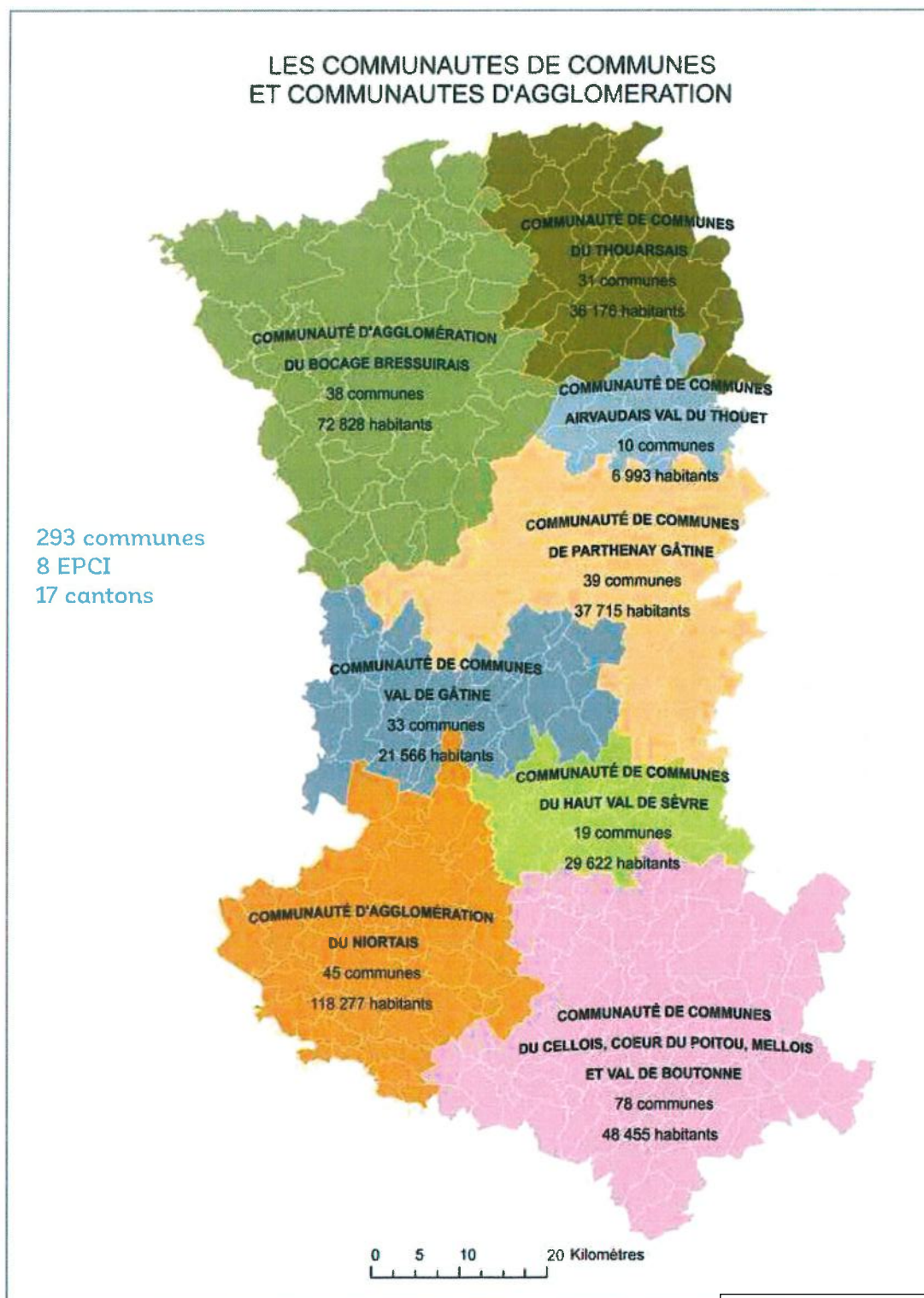
- une analyse thématique,
- une analyse territoriale.

**Les dimensions relatives à l'accessibilité selon le Commissariat général à l'égalité des territoires :**

- le temps et la facilité d'accès,
- la disponibilité administrative, culturelle et sociale du service,
- son coût et son tarif,
- son niveau de qualité,
- la possibilité pour l'utilisateur de choisir entre plusieurs opérateurs,
- l'information sur l'existence et les modalités du service,
- l'image du service et sa perception par l'utilisateur.

## ① ÉLÉMENTS DE CONTEXTE PRÉALABLES

### 1 - DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF

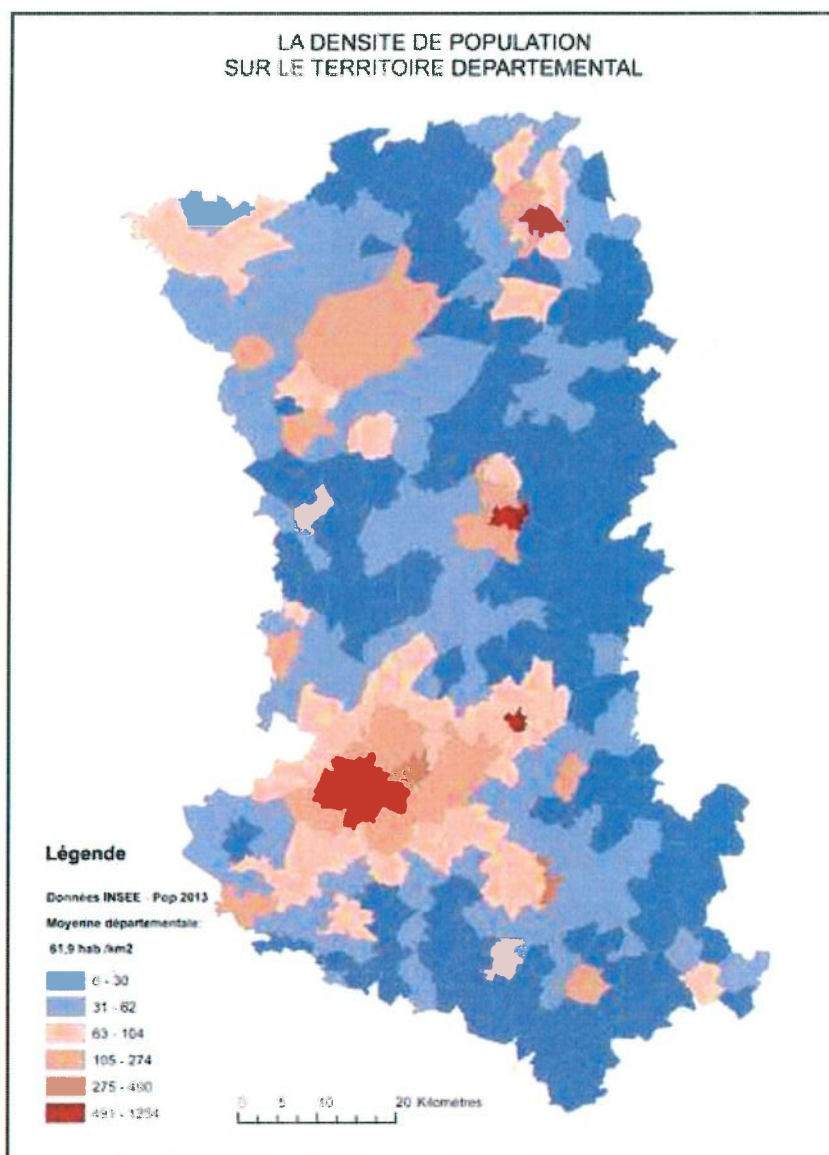


Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018

## 2 - ARMATURE TERRITORIALE

Le nord du département est une région bocagère, riche d'un tissu de petits et moyens pôles dans le prolongement des départements voisins de Maine-et-Loire et de la Vendée. Le sud, orienté vers les plaines céréalières de la Saintonge, est dominé par l'aire urbaine de Niort, qui marque le début d'un couloir sous influence urbaine se prolongeant vers La Rochelle et Rochefort-sur-Mer en Charente-Maritime (Source : INSEE).

### ▢ Densité



- Densité à l'échelle départementale : 61,9 hab/km<sup>2</sup>
- Un territoire rural avec de faibles densités (moins de 30 hab/km<sup>2</sup> voire moins de 10 hab/km<sup>2</sup> sur certaines communes)
- Une densité supérieure à 690 hab/km<sup>2</sup> sur les zones urbaines

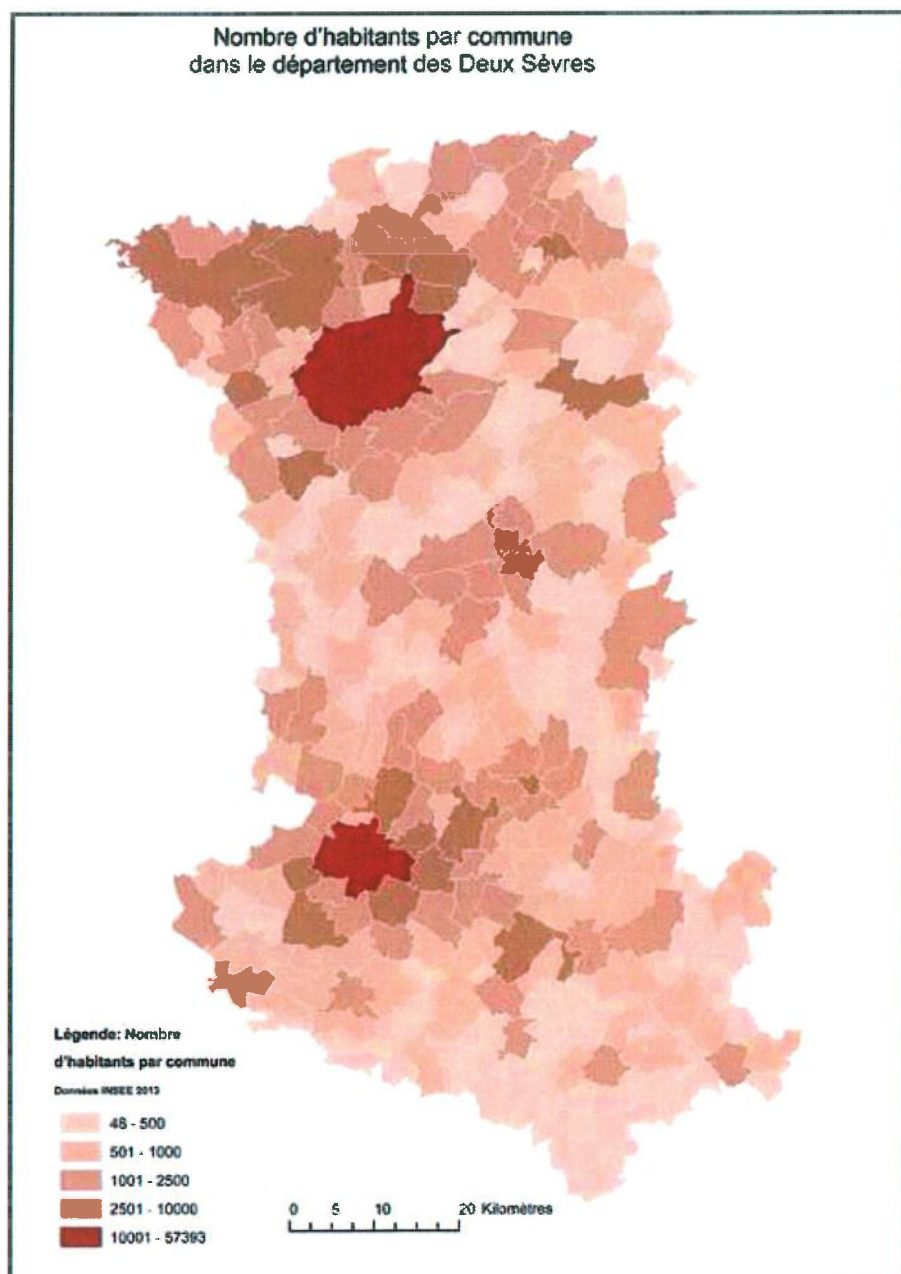
Sa densité de population de près de 62 habitants au km<sup>2</sup> place le département dans une position intermédiaire à l'échelle de la Région, à un niveau identique à celui des départements de la Vienne et de Lot-et-Garonne, et légèrement en

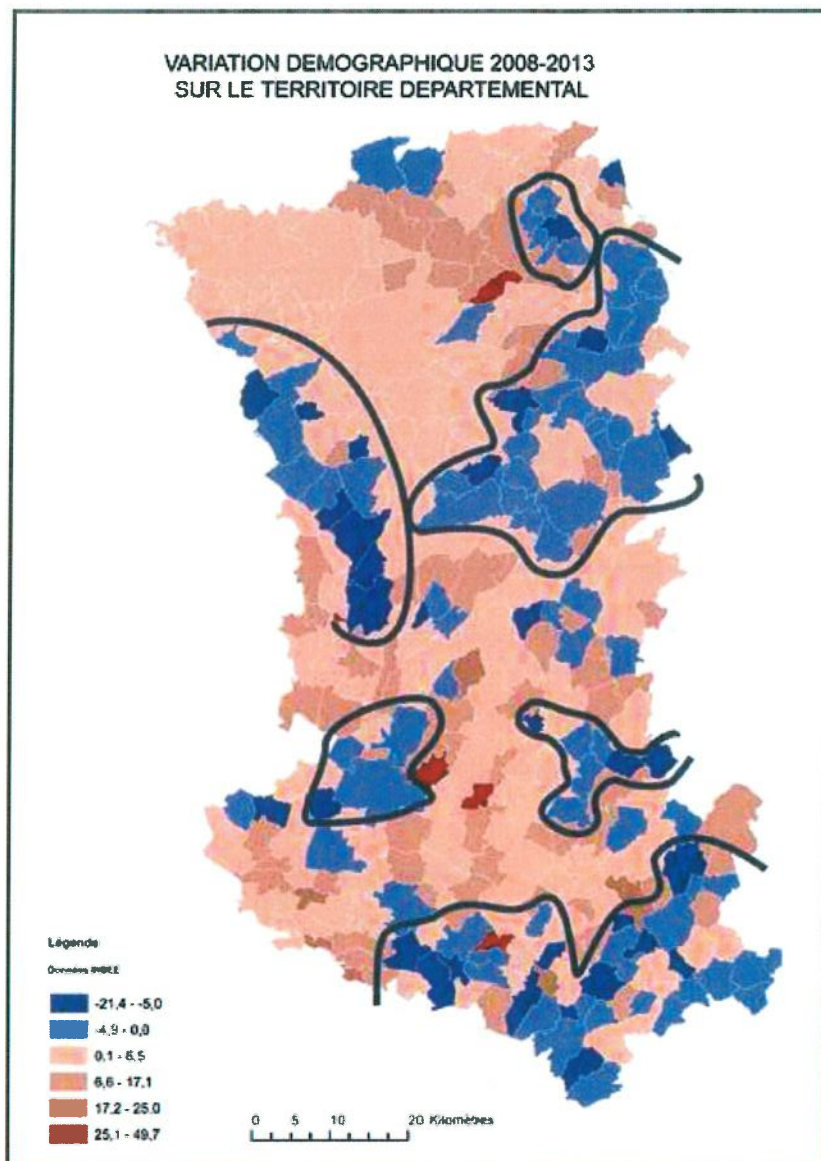
Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018

## ▣ Variation démographique en Deux-Sèvres

Les 372 600 Deux-Sévriens représentent 6,3 % de la population de la Région Nouvelle-Aquitaine au 1<sup>er</sup> janvier 2015, plaçant le département en 8<sup>e</sup> position sur 12, juste après la Haute-Vienne.

Année	1999	2009	2014	2016
Nombre d'habitants	344 392	366 339	373 553	374 705





Sur le département des Deux-Sèvres :

- entre 1999 et 2009, variation annuelle moyenne de 0,6 %  
(solde naturel : 0,1 % - solde apparent des entrées/sorties : 0,5 %)
- entre 2009 et 2016, variation annuelle moyenne de 0,3 %  
(solde naturel : 0,1 % - solde apparent des entrées/sorties : 0,2 %)

Entre 2009 et 2016,

- variation annuelle moyenne régionale (Nouvelle Aquitaine) : 0,6 %  
(solde naturel : 0,00% - solde apparent des entrées/sorties : 0,6 %)
- variation annuelle moyenne nationale (Hors Mayotte) : 0,5 %  
(solde naturel : 0,4 % - solde apparent des entrées/sorties : 0,1 %)

- 3 communes de plus de 10 000 habitants : Niort, Parthenay et Bressuire.
- 50 % de la population concentrée dans les trois aires urbaines de Niort, Bressuire et Parthenay.
- Des secteurs géographiques confrontés à une baisse démographique : les villes (Thouars, Niort, Parthenay...), le Sud et le Sud-Est du département, la frange Ouest, une partie du Thouarsais et de l'Airvaudais-Val du Thouais.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018

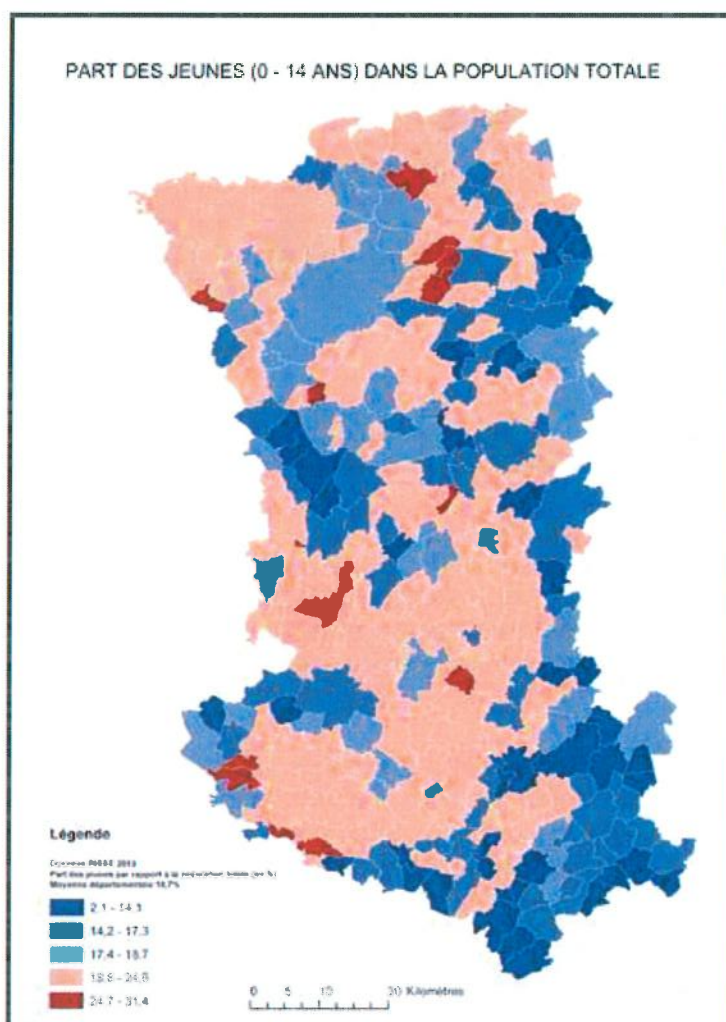
## Structure de la population

	Part des 0 à 24 ans (%)	Part des 25 à 59 ans (%)	Part des 60 ans ou plus (%)	dont part des 75 ans ou plus (%)
Deux-Sèvres	27,6	43,6	28,8	11,4
Nouvelle Aquitaine	27,3	43,4	29,3	11,2
France métropolitaine	30	44,9	25,2	9,3

Données INSEE / 1<sup>er</sup> janvier 2016

### La part des jeunes dans la population

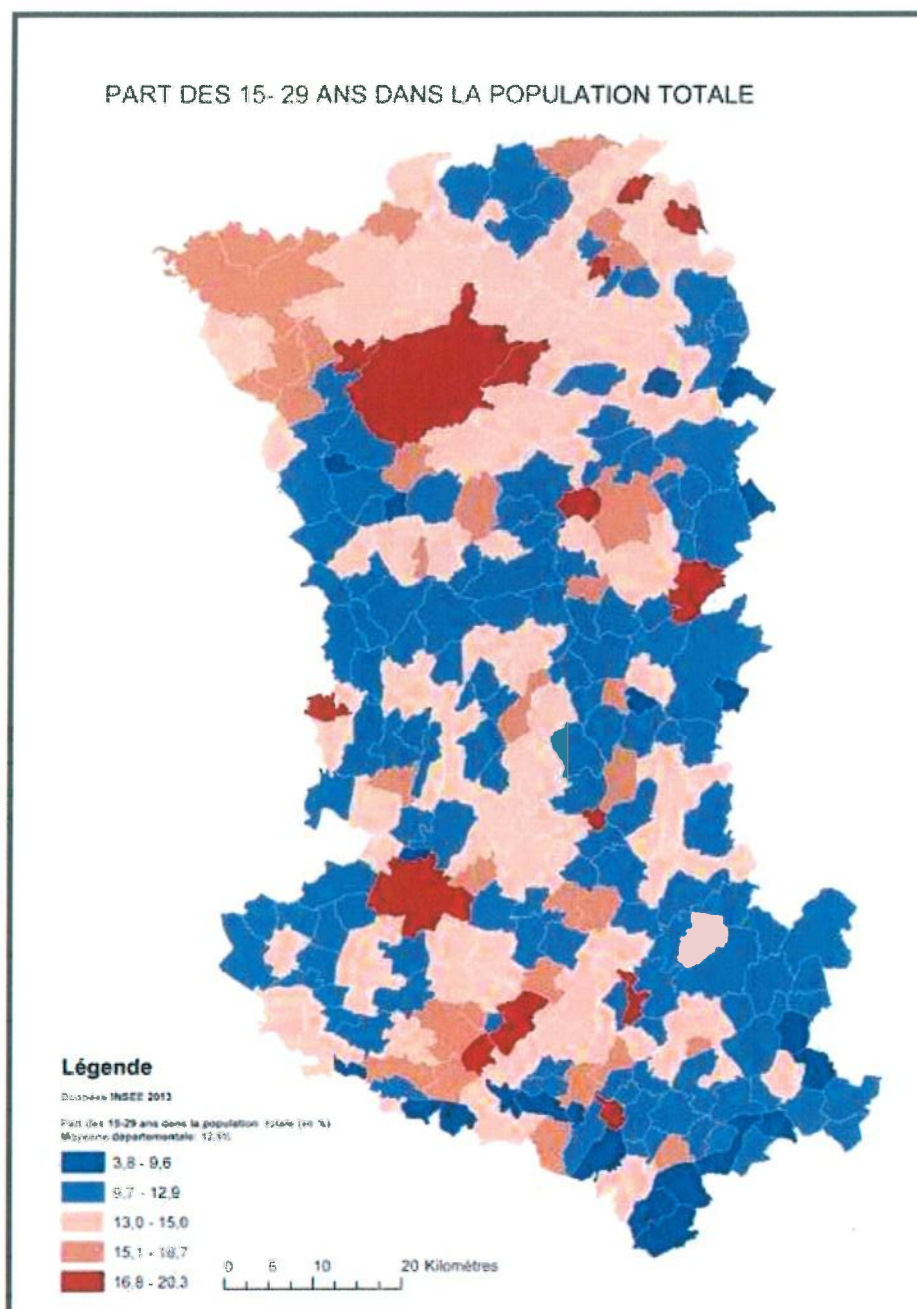
Les Deux-Sèvres sont le département le plus jeune de la région : 22,5 % de la population du département a moins de 18 ans.



- Les 0-14 ans représentent 18,7% de la population.
- La frange Est du département concentre une très faible proportion de jeunes relevant de la tranche 0-14 ans.

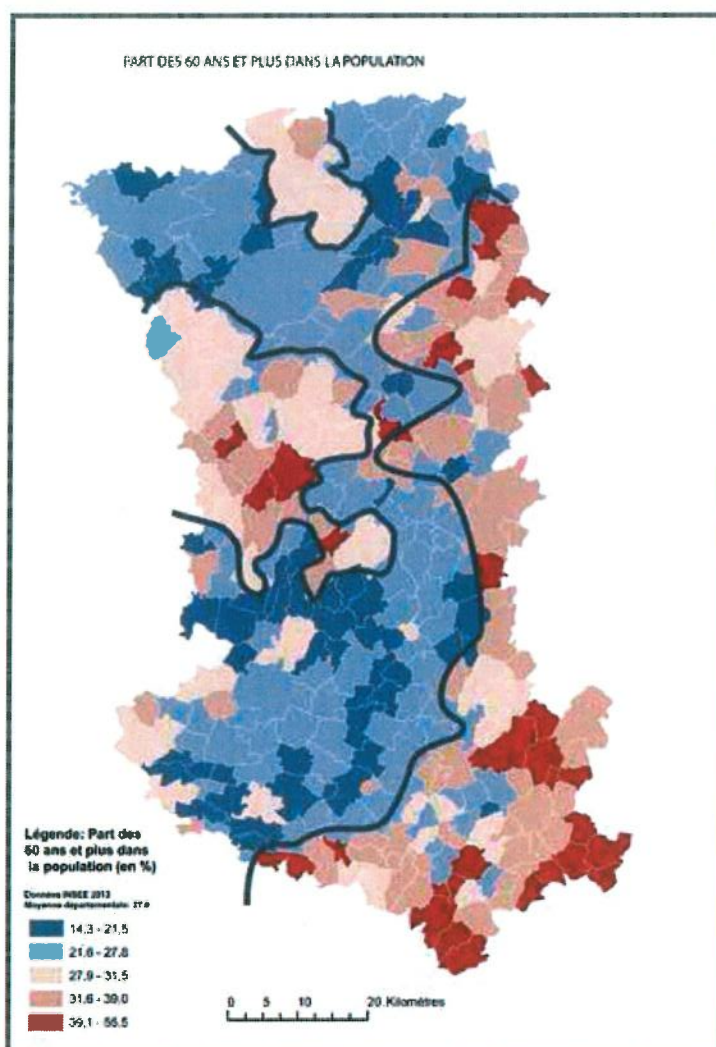
Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception en préfecture : 19/03/2018

› La part des jeunes actifs dans la population



- Les 15-29 ans représentent 12,9 % de la population,
- Les jeunes et jeunes actifs se concentrent principalement dans la partie Nord du département et dans la Communauté d'Agglomération du Niortais.

↳ La part des 60 ans et + dans la population



- La part des 60 ans et + représente 28,8 % de la population totale (contre une moyenne régionale de 29,3 % et nationale de 24,9 %).
- Les sexagénaires sont localisés principalement dans la partie Sud, sur la frange Est et sur une partie de la frange Ouest.
- La part des 60 ans et + peut représenter jusqu'à 55 % de la population totale dans certaines communes du Sud du département.



Le contexte démographique départemental soulève deux enjeux :

- le maintien des services dans les zones rurales très peu denses et bénéficiant de dynamiques démographiques faibles (la disparition des services de proximité risque d'aggraver la tendance à la désertification de ces territoires) ;
- le développement des équipements et des services dans les zones périurbaines. Face à la croissance démographique de ces espaces, il convient d'anticiper les nouvelles demandes afin d'éviter toute situation de tension.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018



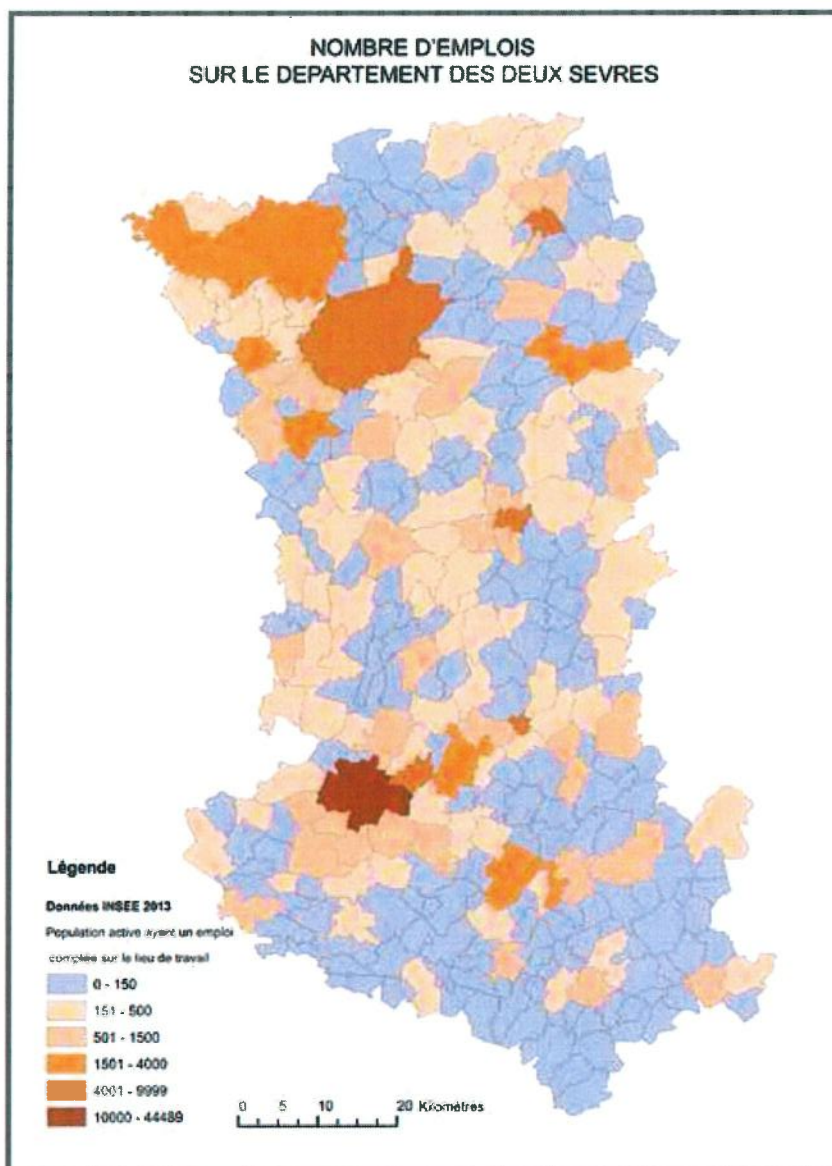
### 3 - EMPLOI

Les mutuelles, pilier du secteur tertiaire, contribuent à positionner, sur ce secteur, les Deux-Sèvres en première position régionale (43,6 % de l'emploi total contre 42,9 % au niveau régional).

Le département s'illustre également en matière d'agriculture et d'élevage (5,8 % de l'emploi total contre 5 % en Nouvelle-Aquitaine).

Très synthétiquement, ces secteurs clés des Deux-Sèvres partitionnent le département en un Nord davantage tourné vers l'industrie, le commerce et l'agriculture et un Sud orienté vers l'administration publique et les services aux entreprises.

#### ▣ Densité



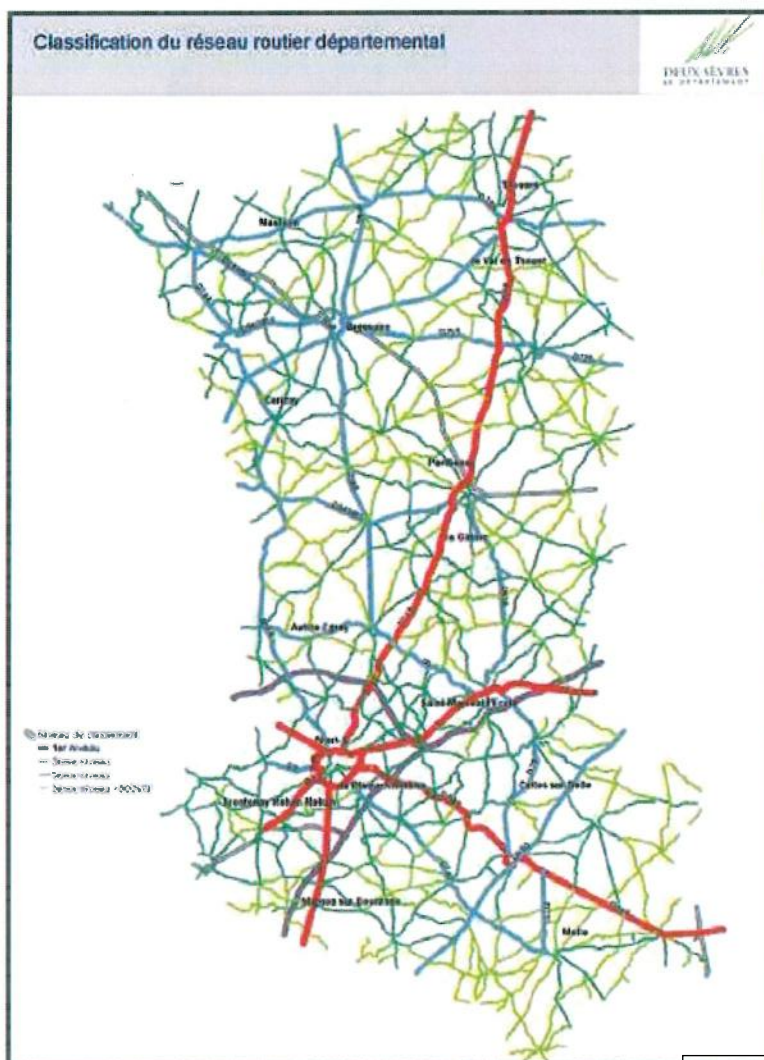
- 154 000 emplois salariés en Deux-Sèvres,
- Forte concentration sur l'aire urbaine de Niort (72 000) emplois et sur la Communauté d'agglomération du Bocage bressuirais.

## ENJEUX

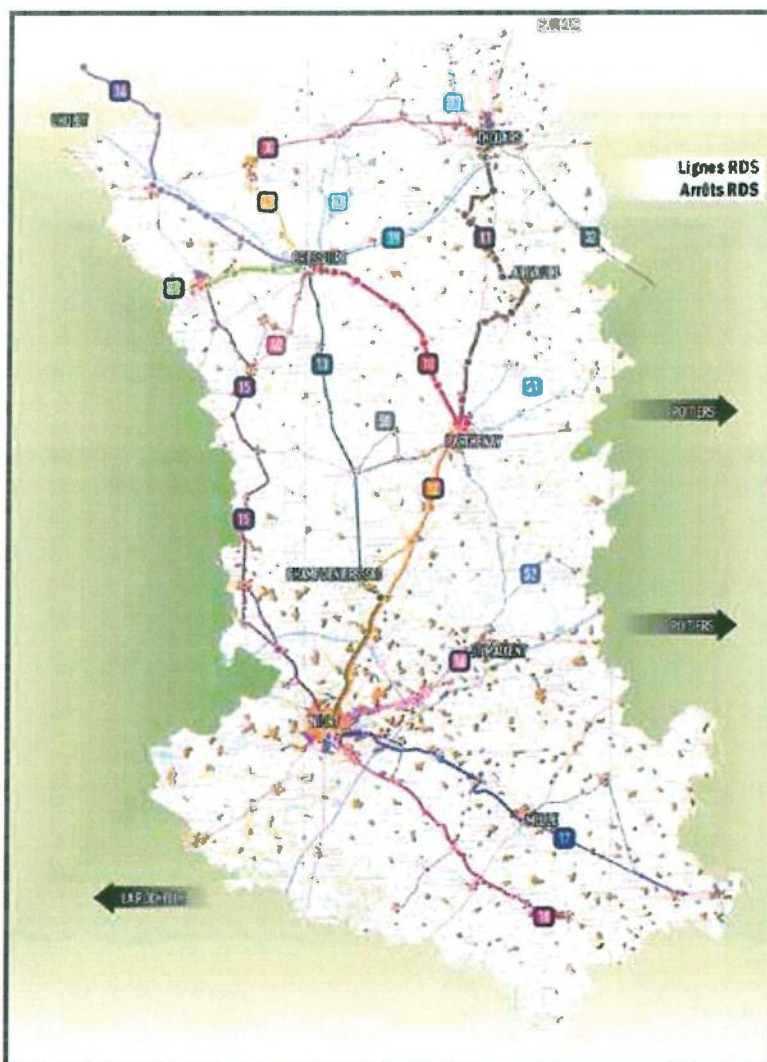
Le contexte de l'emploi est favorable sur le département des Deux-Sèvres :

- taux de chômage inférieur à la moyenne régionale et stagnation entre 2015 et 2016 ;
- hausse de la population active ;
- augmentation du nombre d'établissements ;
- baisse des offres d'emploi enregistrées relatives à des missions temporaires ou à du travail non qualifié ;
- hausse des offres d'emplois enregistrées relatives à des emplois qualifiés et/ou en CDI ;
- hausse des demandes d'emploi en flux d'entrées et de sorties ;
- au quatrième trimestre 2016, le taux de chômage sur le département était estimé à 7,8 % contre 9,3 % en Région Nouvelle-Aquitaine. Une stagnation a été constatée entre 2015 et 2016 alors qu'il a diminué de 0,3 points sur la région.

### 4 - RÉSEAUX



Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018



La ville de Niort est bien desservie par des voies rapides vers Poitiers et Paris au Nord, vers Bordeaux ou La Rochelle au Sud, et par l'autoroute A83 vers Nantes. Par ailleurs, la ligne TGV relie Niort à Paris en 2h. Le Nord du département est moins bien irrigué, bien qu'une liaison en 2x2 voies relie Bressuire au Nord-Ouest vers Cholet puis Nantes (source INSEE).

- Des caractéristiques géomorphologiques associées à un maillage routier dense (4 000 kilomètres de routes) et de qualité facilitent les déplacements motorisés des habitants.
- Un maillage de transports collectifs structuré autour de l'offre routière Réseau des Deux-Sèvres (RDS), de réseaux annexes (TAN, Agglo 2 B notamment) et d'un réseau ferré connectent les principaux pôles urbains où se concentrent emplois et services.

## ENJEUX

Des secteurs moins maillés notamment dans les territoires ruraux (éloignement de la gare la plus proche, cadencement du service) avec une très forte dépendance à la voiture individuelle sur ces secteurs.

Les déplacements domicile-travail sont en augmentation et de plus en plus longs avec une prédominance de la voiture individuelle et un fort enjeu du renforcement de la fréquentation des transports en commun ou des mobilités alternatives (autopartage, covoiturage, modes doux) encore sous utilisés.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018

# B ANALYSE THÉMATIQUE

## 1 - LES SERVICES RETENUS

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Deux-Sèvres se concentre sur 10 thématiques : santé, services publics, jeunesse-éducation, sports, loisirs et culture, secteur alimentaire, action sociale, mobilités et TIC et commerces.

Thèmes	Services individualisés	Gamme et temps d'accès	
<b>Services publics à usage ponctuel</b>	Mairies	Proximité	7 mn
	Centre des finances publiques	Intermédiaire	15 mn
	Gendarmerie/Police	Intermédiaire	15 mn
	SDIS	Intermédiaire	15 mn
	MSAP		
<b>Autres services publics</b>	La Poste	Proximité	7 mn
	Établissement bancaire	Intermédiaire	15 mn
	Station service	Intermédiaire	15 mn
	Librairie-Papeterie-Journaux	Intermédiaire	15 mn
<b>Secteur alimentaire</b>	Hypermarché/Supermarché/Épicerie/Superette	Intermédiaire/Proximité	7/15mn
	Boulangerie/Boucherie	Proximité	7 mn
<b>Jeunesse/Éducation</b>	Accueil petite enfance	Intermédiaire	15 mn
	1 <sup>er</sup> degré	Intermédiaire/Proximité	7/15mn
	2 <sup>nd</sup> degré	Supérieure	30 mn
	Apprentissage	Supérieure	30 mn
<b>Santé</b>	Médecin omnipraticien	Proximité	7 mn
	Médecin spécialiste	Supérieure	30 mn
	Infirmier	Proximité	7 mn
	Masseur-kinésithérapeute	Proximité	7 mn
	Dentiste	Proximité	7 mn
	Pharmacie	Proximité	7 mn
	Ambulance	Intermédiaire	15 mn
	Hôpital	Supérieure	30 mn
	Centre de santé	Supérieure	30 mn
<b>Action sociale à usage quotidien</b>	Structure médico-sociale	Intermédiaire	15 mn
	Établissement d'hébergement pour PA	Intermédiaire	15 mn
	Soin à domicile PA	Supérieure	30 mn
	Service d'aide à domicile PA	Intermédiaire	15 mn
	Hébergement et services enfants handicapés	Supérieure	30 mn
	Hébergement et services adultes handicapés	Supérieure	30 mn

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018

<b>Action sociale à usage ponctuel</b>	Pôle emploi	Supérieure	30 mn
	CPAM	Supérieure	30 mn
	Gendarmerie/Police	Intermédiaire	15 mn
	CAF	Intermédiaire	15 mn
<b>Sports, loisirs et culture</b>	Terrain de grand jeux	Proximité	7 mn
	Bassin de natation	Intermédiaire	15 mn
	Salle spécialisée	Intermédiaire	15 mn
	Salle non spécialisée	Proximité	7 mn
	Cinéma et théâtre	Supérieure	30 mn
	Musée et conservatoire	Supérieure	30 mn
	Centre socio-culturel	Intermédiaire	15 mn
	Réseau de lecture publique	Intermédiaire	15 mn
<b>Mobilités et TIC</b>	Transport urbain	Proximité	7 mn
	Transport interurbain	Proximité	7 mn
	SNCF	Intermédiaire	15 mn
	Co-voiturage	Intermédiaire	15 mn
	Téléphonie		
	Internet		
<b>Commerces</b>	Automobile (Réparation>École de conduite)	Intermédiaire/ Proximité	7/15mn
	Maçon et entreprise générale du bâtiment	Proximité	7 mn
	Plâtrier, peintre	Proximité	7 mn
	Menuisier, charpentier, serrurier	Proximité	7 mn
	Plombier, couvreur, chauffagiste	Proximité	7 mn
	Électricien	Intermédiaire	7 mn
	Coiffure	Intermédiaire	7 mn
	Vêtements/Chaussures	Intermédiaire	15 mn
	Électroménager, matériel audio-vidéo	Intermédiaire	15 mn
	Magasin d'optique	Intermédiaire	15 mn

## LES SERVICES ANALYSÉS :

Les Mairies - Les Centres des Finances Publiques - La Police/  
Gendarmerie - Les Centres d'Incendie et de Secours -  
Les Maisons de Services au Public (MSAP)

### 3 - SERVICES À USAGE PONCTUEL

#### ☒ La Mairie, premier service public de proximité :

Premier échelon de proximité de l'administration, la commune reste l'interlocuteur privilégié des usagers. Si le rôle des mairies a évolué, il devrait encore évoluer avec l'hébergement de services nouveaux (agence postale, dépôt de livres, borne internet...).

#### Point de vigilance :

Depuis mars 2017 et compte tenu de la nature des ajustements nécessaires (borne de recueil biométrique...), le nombre des mairies susceptibles d'instruire les demandes de carte nationale d'identité et de passeports est de 15 sur le département. Bien que cette démarche sécurise la délivrance des titres, la question de la mobilité des usagers se pose malgré la mise en place d'une borne de recueil mobile.

#### ☒ Les centres des finances publiques :

Le maillage des centres de finances publiques est satisfaisant : aucune commune n'est distante (accueil physique) de plus de 30 minutes d'un des centres. Cependant, se rendre dans une trésorerie ou dans un service des impôts aux particuliers peut sembler compliqué pour les résidents des communes situées au nord de Bressuire ou de Thouars et pour les résidents des communes de la frange Est du département. Cette difficulté est partagée par les résidents des communes situées entre Moncoutant, Magières-en-Gâtine et Coulonges-sur-l'Autize.

Notons par ailleurs que la DDFIP a recours, de manière de plus en plus soutenue, à la dématérialisation de ses procédures.

En parallèle, elle a fait évoluer ses modalités d'accueil avec une prise en charge personnalisée des usagers, par la prise de rendez-vous, mais également une présence au sein de MSAP, comme à Mauléon, au moment notamment de la période de la déclaration de revenus.

#### Point de vigilance :

L'obligation de télédéclaration généralisée à courte échéance pourrait impacter les populations qui n'ont pas accès à internet (en termes d'usages et d'outils).

Parmi les pistes de travail possibles, et en complément de l'offre existante, figure celle des Maisons de services au public qui se développent actuellement.

#### ☒ Les centres d'incendie et de secours

L'implantation actuelle des centres de secours sur le territoire permet de respecter des délais d'intervention inférieurs à 20 minutes (cf. arrêté de 1978).

La nature des interventions évolue et relève de plus en plus du volet social.

### Points de vigilance :

Cet accroissement des missions sociales (notamment pour carence du secteur privé) présente deux risques majeurs :

- le report d'interventions prioritaires,
- le désengagement des Sapeurs Pompiers Volontaires.

Pour soutenir le volontariat, en liens avec les employeurs, l'effort existant doit être maintenu sur la disponibilité des effectifs volontaires, notamment sur la période 7h-19h durant laquelle la pression opérationnelle est la plus forte.

### ▣ Les MSAP

6 Maisons de Services au Public sont installées dans le département à Saint-Maixent-l'École, l'Absie, Champdeniers-Saint-Denis, Brioux-sur-Boutonne, Nueil-Les-Aubiers et Mauléon. Plusieurs projets portés par des collectivités territoriales et La Poste sont à l'étude.

La gamme de services varie selon les structures mais de manière générale, elles proposent un accueil physique et des permanences d'opérateurs nationaux et locaux (Pôle Emploi, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations familiales...).

Deux types de portage identifiés à ce jour :

- par des collectivités territoriales (Saint-Maixent-l'École, Mauléon et Nueil-Les-Aubiers),
- par La Poste (L'Absie, Champdeniers-Saint-Denis et Brioux-sur-Boutonne).



- De manière générale, les opérateurs développent une stratégie de renforcement de pôles comme portes d'entrée du service et tendent à réorganiser le format de l'offre de services (moins de présence physique, renforcement de l'offre téléphonique, rencontre sur rendez-vous).
- La dématérialisation de plus en plus soutenue des services augmente le risque d'exclusion des personnes en non-usage (au niveau national, 17 % du public n'utilise pas internet).
- La dynamique de mutualisation avec la création de MSAP est à renforcer. Un travail de communication sur les MSAP doit être mené avec les opérateurs partenaires, les usagers mais aussi les élus. Un soin particulier doit également être apporté aux locaux qui peuvent présenter des limites en termes de confidentialité et à la formation des agents pour assurer une meilleure prise en charge des usagers. Enfin, une réflexion sur l'élargissement de la gamme de services proposés et l'amélioration de l'accompagnement est à engager.
- Nécessité d'améliorer la circulation et la qualité de l'information sur l'offre de services pour les habitants, et de garantir la qualité du service et de l'orientation.

## LES SERVICES ANALYSÉS :

Bureau de Poste/Relais Poste/Agence Postale - Banque - Caisse d'Épargne - Distributeur automatique de billets - Bureau de tabac - Presse - Café - Multiservices

### 3 - AUTRES SERVICES AU PUBLIC

#### ☒ Le service postal

L'implantation du service est conforme au décret de 2007 prévoyant que 95% de la population soit à moins de 10 km d'un point de contact.

À l'instar des commerces alimentaires ou des stations services, La Poste fait partie du panier de services incontournables sur un bassin de vie rural (le service postal est jugé essentiel pour 40,8% des maires).

La Poste poursuit son évolution en termes d'organisation (dispositif MSAP,...) et de prestations autour de deux axes : développement des services en ligne (banque en ligne, envoi de recommandés en ligne, bornes Wifi dans les agences postales...) et de nouveaux services (examen des permis de conduire, services via le passage des facteurs...).

#### ☒ Les services bancaires

Présence d'un équipement bancaire sur 54 communes et de 200 distributeurs automatiques de banque (DAB) sur le département. La zone Est du département apparaît comme étant insuffisamment équipée en DAB.

Notons que le service bancaire est jugé essentiel pour 22,5 % des maires.

#### **Point de vigilance :**

À l'image des administrations publiques, la tendance est à la dématérialisation des procédures pour les services bancaires.

#### ☒ Les stations service

15,2 % des communes sont équipées d'une station service au bénéfice de 56 % de la population Deux-Sévrienne (contre 61,6 % pour la Nouvelle Aquitaine et 65,3 % pour la France).

Ce secteur d'activité est très impacté par la grande distribution aujourd'hui en situation de quasi-monopole.

Sur le Sud et le Sud-Est, sur le secteur de Ménigoute ou au Nord de Parthenay, on constate la présence de communes non équipées et éloignées de celles dénombant des stations (distance moyenne : 10 kilomètres). La commune de Ménigoute a cependant mis en place une station service communale pour remédier à la carence en stations.

Ce service est jugé essentiel pour 13,4 % des maires.



- L'appropriation de nouvelles dynamiques de mutualisation (cf La Poste...) peut permettre de maintenir un accès au public dans les zones les moins peuplées.
- Cependant, la question du maillage de services du quotidien doit être abordée. La disparition des stations traditionnelles constitue une menace réelle pour les territoires ruraux à la fois pour l'accès au carburant des personnes isolées mais aussi pour l'accès aux autres services auxquels elles sont souvent adossées. Certaines petites stations pourraient encore disparaître dans les années qui viennent (en cause leur fragilité économique et les perspectives de mise aux normes coûteuses).

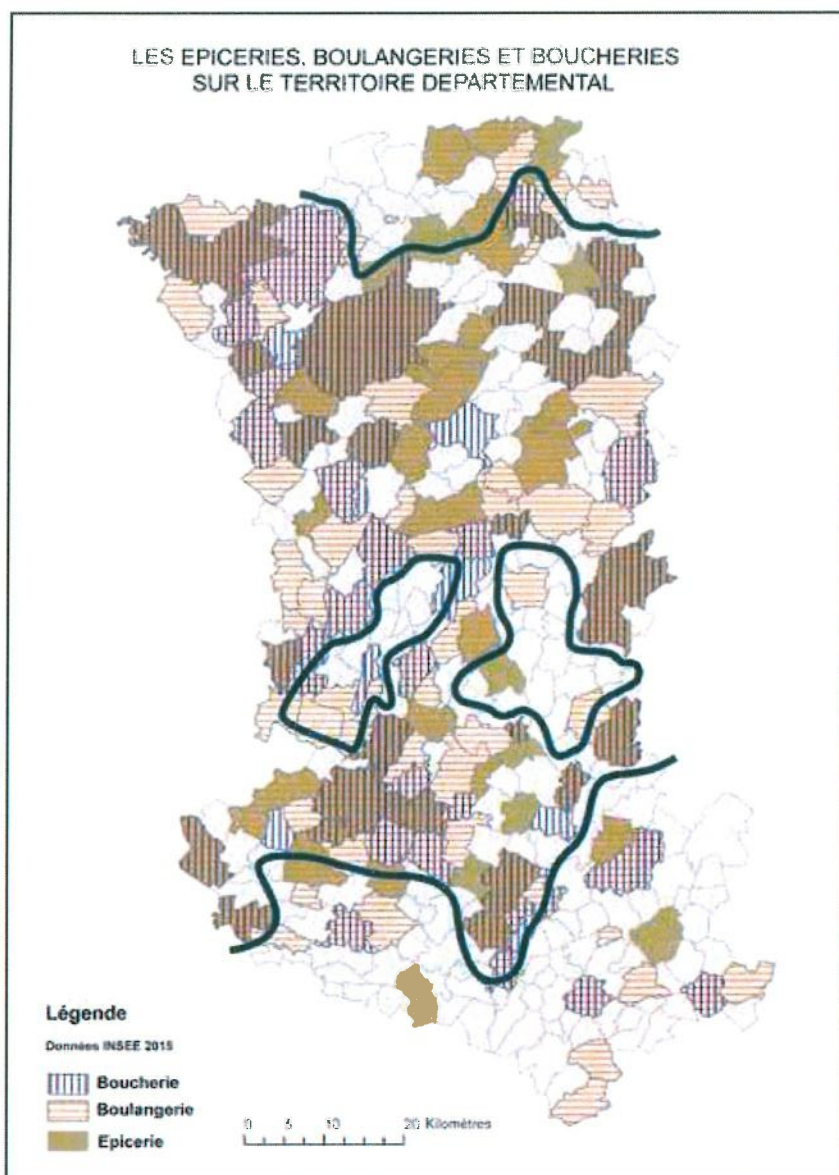
Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018



## LES SERVICES ANALYSÉS :

Supermarché/Hypermarché - Épicerie/superette - Boulangerie - Boucherie/  
Charcuterie - Marché/Foire - Dépôt alimentaire - Association pour le Maintien  
d'une Agriculture - Paysanne (AMAP)- Commerces alimentaires itinérants

### 4 - SECTEUR ALIMENTAIRE



#### Statistiques émanant des 142 communes ayant répondu au questionnaire

- 31 % n'ont plus de commerce alimentaire,
- 20 % des communes ne dénombrent qu'un seul service alimentaire et il s'agit parfois d'un commerce itinérant ou d'un dépôt alimentaire.

## ☒ Commerces de proximité

Peu de commerces alimentaires de proximité, voire pas du tout, dans les secteurs suivants :

- partie Sud du département,
- zone entre Saint-Maixent-l'École et Parthenay,
- secteur entre Saint-Pompain, Surin et Allonne,
- partie Nord du département.

On observe le développement de nouveaux modes de vente, encore mal identifiés, mais répondant aux nouvelles attentes des consommateurs : distributeur de baguettes, vente directe...

Considérant que le maintien d'un commerce ou d'un artisan est un facteur d'attractivité (38 % des communes interrogées ont engagé un projet d'aide à l'installation), de nombreuses communes mettent en place des dispositifs d'aide à l'installation (acquisition ou réhabilitation des locaux par la commune).



### ENJEUX

- L'activité commerciale en centre bourg rural subit globalement un affaiblissement dû notamment à l'évolution des habitudes de consommation (pour les actifs notamment qui consomment de manière de plus en plus importante sur les itinéraires domicile-travail et sur les lieux d'emploi).
- Ce déclin est également à mettre sur le compte de la concurrence des moyennes et grandes surfaces implantées sur les zones d'activités périphériques.
- Cette tendance devrait s'accroître dans les prochaines années en raison de la baisse de rentabilité de ce modèle économique et des difficultés de transmission.
- Cela soulève deux enjeux importants aux yeux des élus ruraux : quid des usagers peu mobiles et du dynamisme économique des territoires ruraux ?
- De manière générale, enjeu fort d'adaptation de l'offre des services marchands aux évolutions de la demande et des pratiques de consommation.

## LES SERVICES ANALYSÉS :

Halte garderie/Crèche/Nourrice - Centre de loisirs - École maternelle - École élémentaire - Collège  
- Lycée d'Enseignement Général et ou Technologique - Lycée d'Enseignement Professionnel -  
Enseignement supérieur - Centre de formation d'apprentis - Formation professionnelle

### 5 - ÉDUCATION/JEUNESSE

Entre 2015 et 2016, diminution des effectifs de 527 élèves, soit une baisse de 1,45 % dans le premier degré ; hausse de 503 élèves soit + 1,74 % des effectifs pour le second degré.

#### ☒ 1<sup>er</sup> degré

En Deux-Sèvres, 64,03 % des communes disposent d'une école publique. Seules 66 communes du département (sur 293) ne disposent d'aucune école.

Le département, en écho à sa dynamique démographique globale, est confronté à une baisse des effectifs dans le 1<sup>er</sup> degré. Entre 2015 et 2016, diminution des effectifs de 527 élèves, soit -1,45 % des effectifs.

Cette tendance va s'amplifier. La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) annonce la perte de près de 2 000 élèves sur le primaire entre 2015 et 2019.

Si en zone rurale les déplacements pour accéder à une école sont plus importants que sur l'urbain, le bon réseau de regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) permet cependant un maillage satisfaisant.

Le recours au RPI est privilégié sur les territoires ruraux. Environ 13 % des écoles maternelles et 23 % des écoles élémentaires sont en RPI dispersé. L'évolution attendue : une diminution des RPI dispersés au profit des RPI concentrés.

La création de nouvelles intercommunalités accompagnée des transferts de compétences scolaires et la fusion récente de communes contribuent à l'évolution de ce modèle qui permet de maintenir la présence des établissements sur les communes.

#### ☒ 2<sup>nd</sup> degré

La couverture du territoire est maintenue y compris dans les zones rurales malgré une légère baisse démographique.

Une nouvelle carte scolaire a été mise en place pour les collèges et doit permettre de rééquilibrer les effectifs.

La création d'un nouveau collège à Bressuire est en cours.

Une forte présence d'établissements privés est observée sur la partie Nord du département.

#### ☒ Petite enfance

L'accueil individuel constitue le modèle prédominant en Deux-Sèvres : il représente près de 90 % des places d'accueil. Pour ce type d'accueil, le taux de couverture est supérieur à la moyenne nationale 54,3 places pour 100 enfants en Deux-Sèvres contre 32,5 en France. Les maisons d'assistantes maternelles (MAM) sont par ailleurs en plein essor (passage de 3 MAM en 2010 à 12 MAM en 2016).

En matière d'accueil collectif, le «multi-accueil» qui combine l'accueil régulier et occasionnel – crèche et halte-garderie – ou l'accueil collectif et familial, s'impose.

Certaines parties du territoire sont moins couvertes (Sud et Est du département) mais il y a aussi sur ces secteurs moins de jeunes enfants.



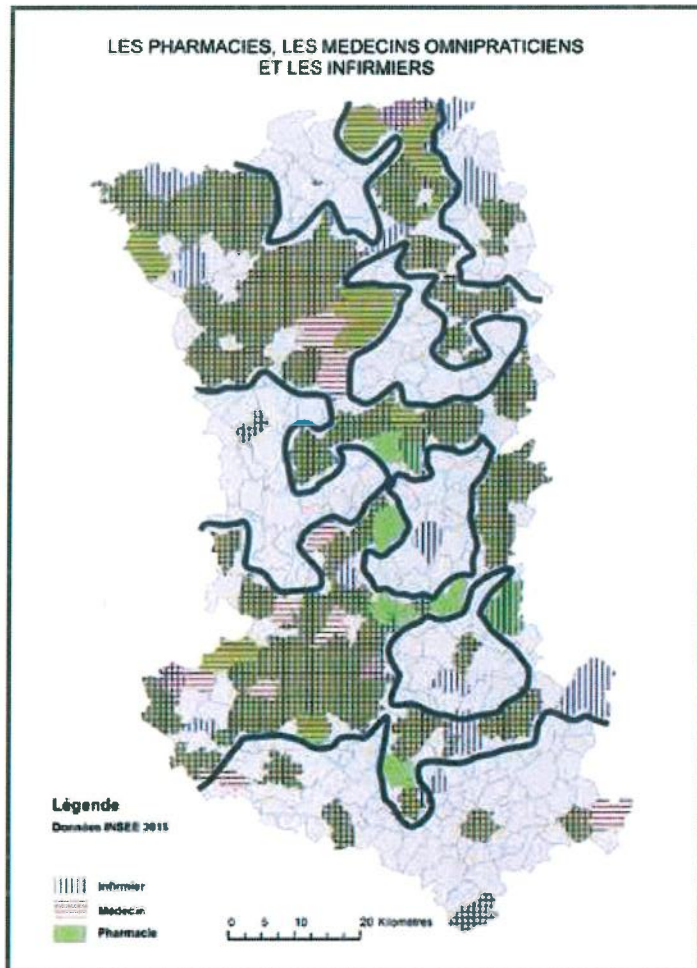
L'enquête auprès des élus fait ressortir un attachement fort à la présence de l'école dans les territoires : on note une satisfaction globale quant au maillage actuel et le souhait d'un maintien à minima de ce maillage.

## LES SERVICES ANALYSÉS :

Médecin généraliste - Médecin spécialiste - Pharmacien - Infirmier - Chirurgien dentiste - Masseur kinésithérapeute - Ambulancier - Maison de santé/Pôle santé - Laboratoire d'analyses médicales - Hôpital

## 6 - SANTÉ

### Services de premier recours



- De nombreux secteurs du département sont dépourvus des services de soins de premier recours, notamment en zone rurale (NB : cette carte ne fait pas apparaître les Maisons de santé).
- Tendance au regroupement physique des services de soins : pharmacie, médecin et infirmier sont souvent implantés sur la même commune.

#### La pharmacie

- Présence sur 71 communes (soit 23,4 % des communes) au bénéfice de 67,4 % de la population (contre 74 % pour la Nouvelle-Aquitaine et 77,6 % pour la France). (Source : INSEE)
- Aucune création d'officine depuis 2014.

#### Le médecin omnipraticien

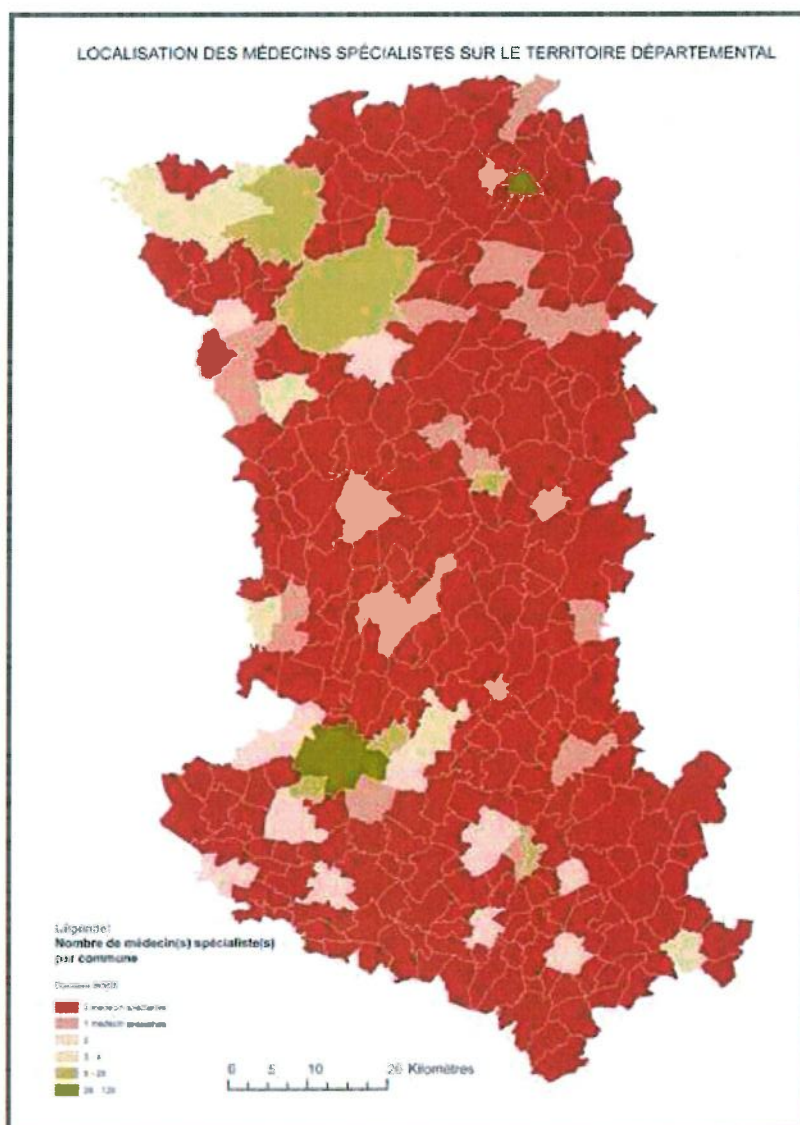
- Faible densité en médecins généralistes : 83 pour 100 000 habitants dans les Deux-Sèvres contre 116 pour la région et 105 en France. (Source : ARS 2015)
- Présence sur 80 communes (soit 26,4 % des communes) au bénéfice de 69,8 % de la population (contre 76,8 % pour la région et 80,4 % pour la France). (Source : INSEE).

#### L'infirmier

- Faible densité en infirmiers : 113 pour 100 000 habitants dans les Deux-Sèvres, contre 193 au niveau régional et 163 en France. (Source : ARS 2015)
- Présence sur 69 communes (soit 22,8 % des communes) au bénéfice de 64,2 % de la population (contre 79,3 % pour la région et 81,6 % pour la France). (Source : INSEE).


- Les résidents des communes dépourvues de services de santé doivent faire entre 2 et 12 km pour trouver un cabinet médical ou une pharmacie ; entre 5 et 25 km (souvent plus de 10 km) pour trouver un laboratoire d'analyses médicales et jusqu'à 40 km pour un centre d'imagerie médicale.
- Face à l'absence de services et à l'éloignement géographique de certains services dans le département, certains usagers optent pour des services situés hors département.
- On observe par ailleurs un fort développement des maisons de santé pluridisciplinaires sur le département : 21 structures en activité à ce jour. Aucun médecin généraliste ne s'est installé hors maison de santé depuis 2010.

### ☒ Médecine spécialisée



- Concentration des services dans les principaux pôles urbains et en particulier sur l'agglomération niortaise.
- Fortes disparités territoriales.
- La frange Est du département ainsi que la partie Sud apparaissent comme les secteurs les plus éloignés des médecines spécialisées.

Accusé de réception en préfecture  
 079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
 Date de télétransmission : 19/03/2018  
 Date de réception préfecture : 14/03/2018



Le département présente un déficit en médecins et un faible niveau global d'accessibilité aux services de médecine spécialisée.

Toutes spécialités confondues, la densité en médecins spécialistes est de 50 pour 100 000 habitants en Deux-Sèvres (contre 92 pour 100 000 habitants en Nouvelle-Aquitaine et 94 pour 100 000 habitants en France métropolitaine.). Source ARS 2015

Facteur aggravant : les secteurs les moins dotés accueillent des populations âgées, ayant besoin de ces services.

Au delà des problèmes d'éloignement, la présence limitée de professionnels de santé entraîne des difficultés en termes de disponibilité et de délais d'attente pour la prise de rendez-vous. Cela rend l'accessibilité aux spécialistes très limitée, y compris dans les zones apparemment les plus dotées.

Enfin la moyenne d'âge des spécialistes augure des difficultés d'accès à certaines spécialités encore plus importantes avec la perspective de départs à la retraite des praticiens.



## ENJEUX

L'offre de soins de premier recours (pharmacies et médecins généralistes) est moyenne (densités départementales des professions de santé inférieures à celles de la région et de la France Métropolitaine) et de fortes disparités territoriales existent. On constate en effet un déficit de professionnels sur les territoires ruraux.

On observe une diminution du nombre de professionnels avec de nombreux départs en retraite (un tiers des médecins généralistes sont âgés de plus de 60 ans). Cette tendance devrait s'accroître et poser des difficultés pour le maintien de l'offre de santé. Le vieillissement de la population à prendre en charge est un facteur aggravant.

Le développement des maisons de santé pluridisciplinaires constitue une réponse à la pénurie de praticiens et aux besoins des usagers. Des territoires prioritaires sont à accompagner en termes de maillage en structure ou organisation coordonnée et pluridisciplinaire : le Sud Deux-Sèvres, le territoire de Parthenay Centre, le Niortais.

Le manque de spécialistes dans le département (hormis sur l'agglomération de Niort) pourrait, par ailleurs, devenir un problème particulièrement prégnant. Les Deux-Sèvres se classent au 2<sup>e</sup> rang des départements les moins bien dotés, après la Creuse.

Pour les soins d'urgence, absence de zone « blanche » à plus de 30 minutes sur le territoire, du fait des Médecins Correspondants SAMU dans le Sud Deux-Sèvres.

L'offre hospitalière est en pleine évolution dans le Nord du département avec la construction de l'Hôpital Nord Deux-Sèvres.

## LES SERVICES ANALYSÉS :

Structure de soins à domicile - Structure d'aide à domicile - Portage de repas - Centre médico-social  
- Etablissement d'accueil pour personnes âgées - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Centre  
Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) - Services à domicile pour adultes handicapés

### 7 - ACTION SOCIALE À USAGE QUOTIDIEN

#### ☒ L'action sociale

L'offre d'équipements et de services de solidarité est globalement satisfaisante, en accord avec les besoins du territoire.

#### ☒ Les personnes âgées

Le nombre de places (taux d'équipement de 137,2 lits pour 1 000 personnes de 75 ans et +, supérieur aux moyennes régionale et nationale) et la répartition des EHPAD sur le territoire sont très satisfaisants.

De nombreuses actions sont développées autour du maintien à domicile des personnes âgées (habitat regroupé, habitat adapté...).

Les services d'aide à domicile (SAAD) (24 sont agréés et tarifés par le Département) constituent un maillon essentiel de la prise en charge des personnes âgées. Ce secteur devrait se développer dans les années à venir (hausse de l'espérance de vie, du nombre de personnes âgées et politiques favorables au maintien à domicile).

#### **Point de vigilance :**

Il existe le problème de l'accès aux soins « généralistes » des personnes âgées avec des praticiens qui ne se déplacent plus.



Si le département dispose d'un réseau structurant d'acteurs sociaux, la multiplicité des acteurs institutionnels est cependant soulevé par plusieurs élus (qui fait quoi ?).

- Double défi à relever du renforcement et de l'organisation du « premier accueil social inconditionnel de proximité » (coordination des points d'accueils, opérateurs et institutions) et de l'accès aux droits et garantie des droits sociaux des publics spécifiques.
- Pour la prise en charge des personnes âgées, plusieurs enjeux sont identifiés :
  - la nécessité de soutenir, autant que possible, le maintien au domicile des personnes âgées et de développer les services annexes (courses ménagères, visites médicales au domicile, veille de bonne santé, téléalarme, le transport à la demande, le portage de livres...);
  - le développement d'infrastructures relevant de l'habitat adapté qui peuvent constituer une étape intermédiaire avant l'hébergement en EHPAD ;
  - le maintien d'un service de proximité immédiat au regard du vieillissement de la population des communes rurales.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-  
AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018



## LES SERVICES ANALYSÉS :

Pôle Emploi - Caisse Primaire d'Assurance - Maladie (CPAM) - Mutualité Sociale Agricole (MSA) - Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé (CARSAT) - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Agence travail temporaire - Mission locale

### 8 - ACTION SOCIALE À USAGE PONCTUEL

#### ☒ Les opérateurs de l'action sociale

Le maillage des opérateurs de l'action sociale garantit globalement un bon niveau d'accessibilité des usagers.

Le déploiement des opérateurs répond à un postulat commun : être accessible à tous les usagers sur l'ensemble du territoire. Pour y parvenir, des antennes sont situées dans les principales villes et des permanences sont organisées dans certains pôles et via les MSAP.

Notons qu'il existe un partenariat très développé entre les organismes (CPAM, Pôle Emploi, MSA) et les associations, les centres socio-culturels et les antennes médico sociales.



#### ENJEUX

- Malgré un partenariat développé entre les opérateurs et les acteurs sociaux (CPAM, MSA...), la diversité des opérateurs et la persistance d'une logique institutionnelle soulèvent les questions de la continuité des parcours et la simplification de la prise en charge.
- Le passage, pour un usager, d'un dispositif à l'autre le confronte parfois à des difficultés de nature administrative (multiplicité des règles et des procédures...).
- La notion de « parcours » comme principe organisateur de l'action sanitaire et sociale appelle à revaloriser le travail en réseau, de partenariat, de coopération pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle.
- Malgré des actions d'accompagnement spécifiques, le recours de plus en plus systématique aux services dématérialisés représente un risque d'exclusion numérique pour certains usagers et de non accès aux droits pour les plus éloignés.
- Le dispositif des Maisons de service au public se révèle efficace et mérite d'être développé.
- La question de la mobilité est un enjeu régulièrement soulevé par les élus en secteur rural. La mise en place de permanences par les opérateurs permet de rapprocher les services de la population et mérite d'être étendue. Cela contribue à résoudre partiellement ce problème de mobilité des personnes fragilisées qui disposent ainsi des services à proximité de leur domicile ou dans un rayon géographique raisonnable.

## LES SERVICES ANALYSÉS :

Terrain de sports (Football, Rugby, Tennis,...)  
Salle de sports - Bassin de natation/Complexe aquatique - Bibliothèque, Médiathèque  
Cinéma - École de musique - Salle des fêtes - Centre socio-culturel

### 9 - SPORTS LOISIRS CULTURE

#### ☒ Sports

Le territoire est bien maillé en équipements pour plusieurs disciplines (terrains de grands jeux notamment...). Des manques sont néanmoins identifiés pour les pratiques sportives plus confidentielles. Une dichotomie entre espaces urbains / espaces ruraux est également observée en termes de présence et d'accessibilité à l'offre.

#### ☒ Culture

Des manifestations culturelles ancrées et mobilisatrices relativement bien réparties sur les territoires et tout au long de l'année. Notons l'effort de certaines communes qui s'engagent sur le caractère local de la culture avec le développement d'actions autour du patrimoine.



Une réflexion est à conduire sur les usages (typologie des populations bénéficiant de l'offre et des équipements), sur la communication ainsi que sur la coopération pour développer une offre culturelle et sportive coordonnée et maintenir un bon niveau de services.

Notons par ailleurs qu'associations et équipements sont indissociables.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-  
AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018

## LES SERVICES ANALYSÉS :

Taxi - Transports en commun - Covoiturage - Transport à la demande  
Téléphonie mobile - Couverture haut débit et très haut débit

### 10 - MOBILITÉ/TIC

#### ☒ Routes et ferroviaire

La qualité du maillage routier est exceptionnelle sauf sur certains territoires plus accidentés (cf vallées).

- Ferroviaire Sud du département : le niveau de service est remarquable pour le moment. Il faut cependant rester en alerte sur la possible dégradation de ce niveau (cf. desserte de Saint-Maixent-l'École).
- Ferroviaire Nord du département : une attention particulière doit être portée à la préservation de l'armature routière et SNCF.

#### ☒ Transports interurbains (RDS)

La couverture territoriale est très satisfaisante en termes de points d'accès. Le réseau bénéficie dans ce cadre d'une très bonne connexion intermodale (transports urbains et gares SNCF).

Un travail de communication est à conduire pour informer sur l'accès des liaisons scolaires RDS à tous les publics.

Dans le cadre de la mise en application de la loi NOTRe, le transfert de la compétence à la Région constitue à la fois une opportunité en termes de multi-modalités mais aussi une menace sur l'organisation du service (changement d'échelle).

#### ☒ Couverture téléphonique

Le téléphone mobile est un outil incontournable pour se connecter au quotidien. Il devient progressivement le vecteur principal d'accès aux communications et au numérique. La couverture mobile constitue aujourd'hui une attente très forte des habitants et des entreprises, relayée par les élus.

La demande porte à la fois sur une extension de la couverture, sur l'ensemble des zones mais également sur une amélioration de la qualité de la couverture existante.

Au regard de l'accès au réseau de téléphonie mobile, le département des Deux-Sèvres n'est pas classé en zone blanche. Pour autant, certaines communes ou parties de communes demeurent confrontées à des difficultés d'accès à la téléphonie mobile et au haut débit. En 2016, à titre d'illustration, deux centres-bourgs situés dans le Sud Est du département étaient identifiés (Lorigné, Melleran) comme non couverts ou ayant des difficultés d'accès au réseau avérées. Outre ces deux communes, neuf autres communes ont été répertoriées comme connaissant des difficultés de couverture (Pioussay, Hanc, Melleran, Saugé-Vaussais, Chizé, Saint-Coutant, Saint-Aubin-Le-Cloud, Clessé, Combrand).

En zone rurale, la question de l'accès se pose même pour des technologies d'ancienne génération. La question de l'investissement des opérateurs pour un accès de qualité demeure un enjeu majeur. Facteur de développement, la bonne couverture mobile est une condition nécessaire à l'accessibilité aux services.

## ☑ Couverture numérique

Les territoires ruraux et certains secteurs périurbains connaissent principalement des problèmes liés à la couverture Internet.

Ce problème est pris en compte dans le cadre du schéma directeur d'aménagement numérique qui prévoit :

- la montée en débit au bénéfice de 18 000 foyers Deux-Sévriens grâce à la mise en place de fibre optique jusqu'à 88 Noeuds de Raccordement d'Abonnés (NRA). Ces NRA sont les armoires téléphoniques qui répartissent les appels téléphoniques sur une zone donnée. Ils sont reliés à des sous-répartiteurs d'où partent des fils de cuivre vers les habitations. La mise en place de ces NRA de montée en débit reliés par la fibre optique permet d'atteindre des débits pouvant parfois aller jusqu'à 50MB/seconde.
- le déploiement de la fibre optique : les travaux couvriront la période mi 2018 - 2020. L'objectif est de raccorder jusqu'au foyer, 31 500 prises des zones les plus denses et 225 sites prioritaires, avec un débit minimum de 100 MB/seconde.



### ENJEUX

Il existe une divergence d'interprétation entre les données de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) ou des opérateurs et la réalité sur le terrain, côté usagers :

- Si le niveau de connexion est de plus en plus performant, il est cependant réservé aux zones à forte densité de population. Les territoires très ruraux, à faible densité et présentant un habitat dispersé, souffrent encore d'une couverture faible.
- Des inégalités de couverture sont souvent constatées à l'échelle même de la commune lorsque celle-ci dispose de hameaux plus isolés.

La qualité et la présence d'un accès au haut débit et à la fibre sont régulièrement cités comme un facteur déterminant, voir conditionnant, pour l'implantation d'un professionnel de santé, d'activités économiques ou l'arrivée de nouveaux ménages. Le risque de fracture numérique peut consister en des difficultés d'accès constatées pour certains publics qui ont des difficultés d'usages (difficulté d'adaptation aux outils, manque de formation...), et/ou des difficultés financières pour l'acquisition du matériel (ordinateur, abonnement...). Ce problème d'accès aux services publics se renforce en continu avec le développement des services en ligne et de la dématérialisation des procédures.

La présence d'espaces publics numériques est mal connue.

## 11 - L'ESSENTIEL DU DIAGNOSTIC

### Un bon accès aux services...

À l'exception de certains **espaces** (quelques secteurs ruraux ou communes périurbaines), les proportions de territoires et de populations confrontés aux enjeux d'éloignement aux **services** sont faibles.

### ...mais des enjeux spécifiques identifiés

Cependant des **enjeux** thématiques spécifiques se mesurent localement. Le diagnostic met notamment en avant des **problèmes localisés d'éloignement** aux **services** de santé ou aux services marchands de **proximité**. La **couverture** numérique du département apparaît également **comme** prioritaire.

### ...et de nouveaux défis pour demain !

Notons par ailleurs qu'il existe de vrais enjeux socio-démographiques dans le département qui impliquent des défis d'adaptation ou/et de réorganisation de l'offre de services à moyen terme :

- les **Deux-Sèvres** sont **sujettes** à une **accélération** du **vieillessement** de la population qui implique de **nouveaux besoins** en **services** (**santé, solidarités, services à la personne**) mais également de **réfléchir** aux **modalités d'accès** aux **services** (**mobilité et dématérialisation**),
- les dynamiques **démographiques** indiquent également une **diminution** du nombre d'**habitants** des principaux **pôles** au profit de couronnes périurbaines de plus en plus **éloignées** ou d'**espaces ruraux** moins dotés en **services**. Cette **tendance** à la **dissociation des lieux de vie** et des **lieux de services** souligne la nécessaire réorganisation de l'offre de services ,
- au **regard** des deux **précédents points**, le **défi** de la **mobilité** pour l'accès aux **services** constitue un **enjeu** prospectif fort pour **répondre** aux **problèmes** de perte d'autonomie et d'éloignement des **population des pôles** de **services**.



# PLAN D' ACTIONS

## CINQ ENJEUX

- La démographie médicale et les enjeux liés au maintien des services de soins et de santé sur les territoires,
- Le numérique et les enjeux liés au développement des réseaux et des usages,
- Le maintien des commerces et les enjeux liés aux dynamiques économiques et à l'attractivité des territoires,
- La mutualisation des services et les enjeux liés au développement d'espaces mutualisés pour renforcer l'accès aux services de proximité,
- Les mobilités et les enjeux liés à la nécessité de soutenir et accompagner les nouvelles solutions de mobilité.

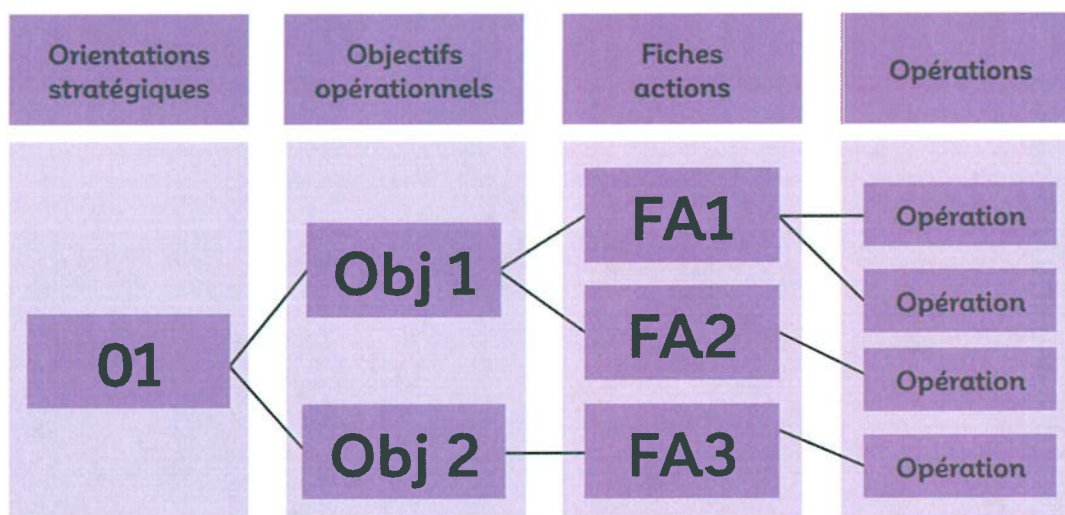
## QUATRE AXES

- Garantir un accès aux services et aux droits,
- Participer au maintien des services de proximité du quotidien,
- Répondre aux besoins d'accès aux soins,
- Favoriser la mobilité et l'accès au numérique.

## ➤ L'ARCHITECTURE DU SCHÉMA

Le cadre stratégique et opérationnel du schéma a été construit selon l'architecture suivante :

### L'architecture du cadre stratégique opérationnel



La stratégie est constituée de 4 orientations, de 8 objectifs et de 19 actions. Ces actions permettront, selon les projets, de réaliser des opérations tout au long de la vie du schéma.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	FICHES-ACTIONS	PILOTES		
1 - Garantir un accès aux services et aux droits	Consolider le maillage MSAP	1 - Renforcer les structures existantes	Préfecture Le sous préfet de Parthenay, référent ruralité - DDLRCT		
		2 - Créer de nouvelles structures	Préfecture Le sous préfet de Parthenay, référent ruralité - DDLRCT		
	Améliorer l'accessibilité des services publics	3 - Favoriser la médiation numérique pour améliorer l'accès aux droits	Communauté de communes du Haut Val de Sèvre Appui : le Groupe « La Poste »		
		4 - Renforcer l'accompagnement des usagers	Communauté de communes du Haut Val de Sèvre Appui : le Groupe « La Poste »		
2 - Participer au maintien des services de proximité du quotidien	Maintien des services stratégiques	5 - Conduire des opérations de revitalisation des centres bourgs	Ville de Saint-Maixent-l'École Appui : Communauté de communes du Haut Val de Sèvre		
		6 - Capitaliser sur une opération de revitalisation de centre bourg : expérience de Saint-Maixent-L'École			
		7 - Mettre en place une veille sur les cessations d'activité	Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Appui : Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)		
		8 - Accompagner la transmission-reprise d'activités	CCI/CMA Appui : Communauté de communes du Thouarsais		
		9 - Accompagner la transition numérique des commerces	CCI Appui : communauté de communes de Parthenay - Gâtine		
		10 - Soutenir la consommation de proximité	Département Appui : Chambre d'agriculture		
		Accompagnement des nouveaux modes de consommation			



ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	FICHES-ACTIONS	PILOTES
3 - Répondre aux besoins d'accès aux soins	Améliorer l'offre de santé et renforcer l'implication des territoires dans la conduite des politiques de santé	<p>11 - Accompagner les projets de créations de maisons / pôles de santé</p> <p>12 - Développer les aides à l'installation à destination des professionnels de santé</p> <p>13 - Favoriser l'accès aux soins de 1<sup>er</sup> recours et urgents sur le territoire</p>	<p>Agence régionale de santé (ARS)</p> <p>ARS Appui : Communauté de communes du Cellois, Cœur de Poitou, Mellois, Val de Boutonne</p> <p>ARS</p>
4 - Favoriser la mobilité et l'accès au numérique	<p>Optimiser la mobilité des usagers vers les services</p> <p>Soutenir le développement des infrastructures numériques</p> <p>Accompagnement des nouveaux modes de consommation</p>	<p>14 - Accompagner les publics fragiles dans l'accès à la mobilité</p> <p>15 - Renforcer le développement des alternatives à la voiture individuelle</p> <p>16 - Améliorer les conditions d'accès au numérique : le SDAN</p> <p>17 - Renforcer la couverture en téléphonie</p> <p>18 - Promouvoir l'offre des points d'accueil numérique</p> <p>19 - Mettre en œuvre l'action « Collèges numériques et innovations pédagogiques »</p>	<p>Direction départementale des territoires (DDT) Appui : Communauté de communes du Thouarsais</p> <p>DDT Appui : Communauté de communes du Thouarsais</p> <p>Département Appui : SMO Deux-Sèvres Numérique</p> <p>Préfecture des Deux-Sèvres Didier Doré, Secrétaire Général Appui : Communauté de communes de l'Airvaudais-Val de Thouet</p> <p>Communauté de communes du Haut Val de Sèvre Appui : le Groupe « La Poste »</p> <p>Département Appui : Direction Départementale des Services de l'Inspection académique</p>

## ⊙ AXE 1 : GARANTIR UN ACCÈS AUX SERVICES ET AUX DROITS

1 - Garantir un accès aux services et aux droits	Consolider le maillage MSAP	1 - Renforcer les structures existantes
		2 - Créer de nouvelles structures
	Améliorer l'accessibilité des services publics	3 - Favoriser la médiation numérique pour améliorer l'accès aux droits
		4 - Renforcer l'accompagnement des usagers

Depuis le déploiement du Plan 1 000 Maisons de Services Au Public (MSAP) en 2015, plusieurs projets ont mûri dans le département des Deux-Sèvres.

Ce réseau qui permet de rapprocher les usagers parfois éloignés des services publics doit être renforcé pour :

- densifier le maillage territorial,
- élargir l'offre de services apportée au plus près des habitants,
- améliorer la qualité des prestations rendues et de l'accompagnement.

Dans ce cadre, les actions seront conduites par les collectivités territoriales, La Poste, les grands opérateurs sociaux et l'État.

### CONSTATS

- Au-delà de la diversité des opérateurs qui interviennent sur les territoires, selon des logiques institutionnelles souvent qualifiées de « tuyau d'orgue », le diagnostic constate la centralisation des services au chef-lieu départemental et la réduction des horaires d'ouverture. Ces phénomènes complexifient l'accès aux services, notamment pour les publics les plus fragiles (+ de 60 ans/personnes peu mobiles/personnes en situation de précarité) ;
- La dématérialisation constitue une mutation qui devient irréversible. Son mode opératoire qui tend à se généraliser, doit être vécu comme une opportunité pour compenser, en zone rurale, les freins à la mobilité des personnes.

### ENJEUX

Plusieurs enjeux ont été identifiés :

- multiplier le nombre des MSAP, pour renforcer le maillage cohérent et pertinent des différents territoires,
- mutualiser l'offre de services et renforcer la qualité de l'accompagnement,
- pérenniser les structures existantes,
- mieux faire connaître les structures et les services rendus.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018

## MESURES

Dans le prolongement des mesures annoncées par le Comité Interministériel aux Ruralités (C.I.R.) concernant l'implantation des MSAP, la mise en place de financements par l'État a favorisé l'installation de 6 structures en Deux-Sèvres :

- 3 structures sont soutenues par La Poste : Champdeniers-Saint-Denis, Brioux-sur-Boutonne, l'Absie,
- 3 sont portées par des collectivités territoriales : Saint-Maixent-l'École, Mauléon, Nueil-Les-Aubiers.

Ces services ont pu bénéficier des financements (FNADT/Fonds Inter-Opérateurs) destinés à accompagner le fonctionnement annuel.

En outre, pour faciliter la réalisation des projets immobiliers portés par les collectivités territoriales, l'intervention de la DETR peut être sollicitée et cette action a été intégrée au règlement d'emploi de la dotation en Deux-Sèvres.

## ACTIONS À CONDUIRE

**- La création de nouvelles MSAP en Deux-Sèvres en quelques années devrait faciliter :**

- le développement d'un accueil de proximité et la diffusion d'une information pour le public,
- l'accompagnement des usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives,
- la coordination des réponses apportées aux populations selon les situations rencontrées,
- l'accès aux services dématérialisés pour des publics qui en sont éloignés.

**- 4 actions sont prévues dans les fiches qui suivent :**

- favoriser et animer la mise en réseau,
- créer de nouvelles structures,
- favoriser la médiation numérique pour améliorer l'accès aux droits,
- renforcer l'accompagnement des usagers.

Ces actions seront mises en œuvre avec le concours des partenaires qui suivent :

- C.A.F,
- CARSAT,
- CPAM,
- Pôle Emploi,
- le réseau EDF/GDF.

## FICHE ACTION N° 1 :

### Favoriser et animer la mise en réseau des MSAP

<b>ORIENTATIONS</b>	Garantir un accès aux services et aux droits
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Consolider le maillage des maisons de services au public (MSAP)
<b>TITRE ACTION</b>	Favoriser et animer la mise en réseau des MSAP
<b>PILOTE</b>	Préfecture des Deux-Sèvres
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le département des Deux-Sèvres compte six maisons de services au public au 1<sup>er</sup> septembre 2017.</p> <p>S'agissant du portage par les collectivités, trois MSAP sont en fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la MSAP de Saint-Maixent-l'École, gérée par la <b>Communauté</b> de communes du Haut Val de Sèvre, a été créée en 2009 sous la forme d'un Relais de Service au Public (RSP). Elle s'est transformée en 2016 en <b>MSAP</b>. Elle associe la CAF, la <b>CPAM</b>, la MSA, Pôle Emploi, le Conseil départemental et le Conseil régional.</li><li>• la MSAP de Nueil-Les-Aubiers est portée par la commune et associe la CAF, la CPAM et la maison de l'emploi. Une extension à d'autres <b>opérateurs</b> (<b>CARSAT</b>, Trésor <b>Public</b>, <b>opérateurs</b> d'énergie, structures d'aides à domicile...) est <b>recherchée</b>.</li><li>• la MSAP de Mauléon est <b>portée</b> par la commune en lien avec le Centre socio-culturel, investi dans la <b>démarche</b> de l'orientation et de l'<b>information</b> du public depuis plusieurs années, et l'<b>association</b> « Voir Plus L'Ouin ». Le partenariat associe la MSA, Pôle Emploi, la <b>CARSAT</b>, la maison de l'emploi, CA2B, la CAF, la CARSAT, l'<b>IREPS</b>, le Conseil départemental, le <b>Conseil</b> régional, le Trésor <b>Public</b>, le SPIP et l'association <b>Territoire Zéro Chômeurs</b> par une convention signée le 12 juillet 2017.</li></ul> <p>Sous la gouvernance du groupe de La Poste, trois maisons de <b>services</b> au public ont été <b>ouvertes</b> à <b>Champdeniers-Saint-Denis</b>, <b>L'Absie</b> et <b>Brioux-sur-Boutonne</b>. La CAF, la CPAM et Pôle Emploi y sont partenaires.</p> <p>L'offre de services au sein d'une MSAP correspond à des niveaux gradués de services pour l'accomplissement de <b>démarches administratives</b>.</p>

<b>DESCRIPTION (SUITE)</b>	Parmi les MSAP labélisées dans le département, celles notamment de Saint-Maixent-l'École et de Mauléon développent d'une part une offre de services thématique liée à l'emploi et d'autre part un partenariat local élargi. Cet <b>enrichissement</b> de l'offre et des <b>partenaires</b> est de <b>nature</b> à <b>garantir</b> une <b>fréquentation</b> et une qualité de services rendus.
<b>ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunir 2 fois par an le comité de suivi des MSAP avec l'<b>ensemble</b> des partenaires (CAF, CPAM, Pôle Emploi, <b>CARSAT</b>, La Poste...) , sous la <b>présidence</b> du Sous Préfet en charge de la ruralité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyser les <b>problématiques spécifiques</b>,</li> <li>- identifier les nouveaux projets,</li> <li>- évaluer l'efficacité du <b>dispositif</b>.</li> </ul> </li> <li>• Favoriser l'<b>enrichissement</b> de l'offre de services existants à d'autres types de services ou de <b>permanences</b> ;</li> <li>• Favoriser le <b>partage d'expériences</b> ;</li> <li>• Garantir la mobilisation, a minima, des opérateurs reconnus au niveau national ;</li> <li>• Favoriser l'élargissement des partenariats avec les acteurs locaux concourant au <b>maintien</b> du lien social (<b>associations...</b>) ;</li> <li>• Faire émerger des initiatives <b>locales</b> innovantes d'offres de <b>services</b> ;</li> <li>• Diffuser régulièrement les informations <b>relatives</b> aux bonnes pratiques (informations du CGET <b>relayées</b> aux MSAP par les services de l'État).</li> </ul>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'État</li> <li>- <b>Collectivités</b> territoriales et La Poste</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	2018-2023
<b>FINANCEMENT</b>	FNADT Fonds Inter-Opérateurs
<b>INDICATEUR (S) DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenaires associés par MSAP</li> <li>• <b>Évolution</b> de l'offre de services</li> <li>• Nombre de réunions du comité de suivi</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018

## FICHE ACTION N° 2 : Créer de nouvelles structures

<b>ORIENTATIONS</b>	Garantir un accès aux services et aux droits
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Consolider le maillage des MSAP
<b>TITRE ACTION</b>	Créer de nouvelles structures
<b>PILOTE</b>	Préfecture des Deux-Sèvres
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le maillage géographique et le nombre de <b>MSAP</b> actuellement labellisées couvre imparfaitement le <b>territoire</b> et ne garantit pas un bon accès aux services au public.</p> <p>Le premier objectif est donc d'accroître le nombre de MSAP labellisées sur le <b>territoire</b> dans le respect des impératifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au regard du <b>diagnostic</b>, couvrir les territoires les plus vulnérables et pour lesquels l'ouverture d'une MSAP est de nature à rééquilibrer l'accès aux droits,</li> <li>• au regard du cahier des charges national du CGET et des critères d'offres de services, règles de distance entre deux MASP, niveau d'accueil, nombre d'opérateurs...</li> </ul>
<b>ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'<b>ouverture</b> de MSAP</li> <li>• Favoriser le partenariat des MSAP avec des <b>structures</b> déjà bien <b>identifiées</b> en matière de service au public : mairies, sièges d'agglomération et d'EPCI (voire l'adossement)</li> <li>• Accompagner les maîtres d'ouvrage, collectivités et La Poste</li> </ul>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Collectivités territoriales et La Poste
<b>CALENDRIER</b>	2018-2023
<b>FINANCEMENT</b>	FNADT et Fonds Inter-Opérateurs DETR (pour les projets immobiliers de <b>collectivités</b> territoriales)
<b>INDICATEUR(S) DE SUIVI</b>	• Nombre de MSAP nouvelles

## FICHE ACTION N° 3 :

### Favoriser la médiation numérique pour améliorer l'accès aux droits

<b>ORIENTATIONS</b>	Garantir un accès aux services et aux droits
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Améliorer l'accessibilité des services publics
<b>TITRE ACTION</b>	Favoriser la médiation numérique pour améliorer l'accès aux droits
<b>PILOTE</b>	Communauté de <b>communes</b> Haut Val de Sèvre Appui : Groupe La Poste
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Une définition simple de la médiation numérique : « La médiation numérique consiste à accompagner des publics variés vers l'autonomie, dans les usages quotidiens des technologies, services et médias numériques ».</p> <p>Certains <b>publics</b> ne sont pas familiers avec les technologies numériques et ignorent les services et contenus auxquels elles permettent d'accéder. Dès lors, le manque d'autonomie dans l'usage de ces outils peut être un facteur d'<b>exclusion</b> sociale.</p> <p>La médiation numérique doit <b>permettre</b> de proposer un accompagnement de deux natures :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• une aide dans l'apprentissage à l'utilisation des sites de démarches <b>administratives dématérialisées</b>,</li><li>• un accompagnement vers le développement de l'autonomie par l'apport de <b>compétences transversales</b> permettant au public de s'adapter à toute nouvelle interface et de pouvoir porter un regard critique sur les <b>systèmes</b> technologiques.</li></ul>
<b>ACTIONS</b>	<p><b>1. Formation des acteurs en contact avec le public</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation de <b>formations</b> sur la médiation numérique plus <b>particulièrement</b> à destination des animateurs des Espaces Publics Numériques. Cette action devra être <b>assurée</b> par un intervenant extérieur. Elle pourra être renouvelée une fois par an pour former de nouveaux agents.</li><li>• Organisation de formations sur l'usage des services numériques des principaux opérateurs nationaux. Ces <b>formations</b> peuvent être <b>animées</b> par les opérateurs départementaux (État, Pôle Emploi, CAF, CPAM, CARSAT...).</li></ul> <p><b>2. Formation des usagers</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place, promotion et <b>animation</b> d'ateliers sur l'utilisation des sites de démarches <b>administratives</b>. Ces ateliers pourront être assurés par les opérateurs et/ou par les agents d'accueil.</li><li>• Mise en place, promotion et animation de formations sur l'<b>utilisation</b> des outils numériques. Cette offre devra être diversifiée en termes de niveau et devra viser l'acquisition de l'autonomie des usagers.</li></ul>

### FICHE ACTION N° 3 : Suite

<b>ACTIONS (SUITE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place, promotion et <b>animation</b> de formations sur les pratiques numériques spécifiques et/ou innovantes : sécurisation des données personnelles, réseaux sociaux, e-commerce, <b>utilisation</b> de nouveaux supports (téléphone, tablette) ...</li> </ul> <p>La réalisation de ces ateliers ou formations et leur fréquence seront fonction de l'organisation des lieux d'accueil (agents présents, locaux adaptés, matériels disponibles).</p>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Collectivités territoriales – La Poste – <b>Opérateurs</b> nationaux
<b>CALENDRIER</b>	2018-2023
<b>INDICATEUR(S) DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'<b>acteurs</b> formés par les <b>opérateurs</b></li> <li>• Nombre d'<b>acteurs</b> formés sur la médiation numérique</li> <li>• Nombre d'actions de <b>formation/ ateliers réalisés</b> sur les sites <b>administratifs</b>, sur l'<b>utilisation</b> des outils numériques et sur les pratiques innovantes</li> <li>• Taux de <b>fréquentation</b> des usagers sur les différentes actions proposées</li> <li>• Satisfaction des usagers sur les actions <b>suivies</b></li> </ul>



## FICHE ACTION N° 4 :

### Renforcer l'accompagnement des usagers

<b>ORIENTATIONS</b>	Garantir un accès aux services et aux droits
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Améliorer l'accessibilité des services publics
<b>TITRE ACTION</b>	Renforcer l'accompagnement des usagers
<b>PILOTE</b>	Communauté de <b>communes</b> Haut Val de Sèvre Appui : Groupe La Poste
<b>DESCRIPTION</b>	<p>L'accès aux <b>services</b> et aux droits des usagers passent par un accès facile et rapide aux outils numériques (<b>cf.fiche</b> n° 19) mais ne peut se limiter à cette considération.</p> <p>D'une part, les usagers fréquentant les points d'accueil numériques existants sont souvent peu autonomes et ont besoin d'un accompagnement dans leurs démarches.</p> <p>D'autre part, de nombreux usagers ne <b>fréquentent</b> pas ces Espaces publics numériques (EPN) par méconnaissance et parce qu'ils sont autonomes dans l'<b>utilisation</b> du numérique.</p> <p>Toutefois, le défenseur des droits précise qu'un des problèmes principaux de l'accès aux droits résulte de l'abandon des démarches en cours par l'utilisateur.</p> <p>Ainsi une <b>communication</b> large auprès du grand public sur les lieux d'accueil et les accompagnements proposés paraît essentielle.</p> <p>Enfin, il est à noter que l'<b>accompagnement</b> des usagers est une activité en <b>constante évolution</b> qui nécessite une mise à jour régulière des connaissances et qui doit tenir compte des nouveautés <b>technologiques</b>.</p>
<b>ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lancer une grande consultation envers des usagers pour une meilleure compréhension de leurs <b>attentes</b> en matière d'accès aux services.</li><li>• <b>Développer régulièrement</b> une action de <b>communication</b> auprès du grand public en <b>présentant</b> les lieux et les services proposés.</li><li>• Présenter les dispositifs « Maisons de services au public » (MSAP) aux personnels des services accueillant du public (secrétaires de mairie, agents du Département ...) qui peuvent devenir des « prescripteurs ».</li></ul>

## FICHE ACTION N° 4 : Suite

<p><b>ACTIONS (SUITE)</b></p>	<p><b>1. Développement des connaissances des dispositifs pour les agents d'accueil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation par les MSAP d'un réseau local pour <b>améliorer</b> l'interconnaissance entre partenaires en vue d'une grande efficacité pour l'<b>accompagnement</b> des usagers.</li> <li>• <b>Session</b> collective d'information <b>1 fois/an</b> auprès des agents d'<b>accueil</b> par les opérateurs nationaux sur les <b>évolutions</b> de leur fonctionnement et de leurs dispositifs.</li> </ul> <p><b>2. Simplicité des outils numériques</b></p> <p>L'une des réussites réside dans la facilité d'<b>utilisation</b> d'où la <b>nécessité</b> de <b>développement</b> par les opérateurs et les collectivités de sites et <b>interfaces</b> intuitifs et didactiques.</p> <p><b>3. Mise en place de nouvelles formes d'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion sur la pertinence de <b>nouvelles modalités</b> d'accès aux services: installation de visio-guichet, création d'antenne, itinérance, rendez-vous à domicile, <b>opérations</b> ponctuelles hors les murs...</li> <li>• Réflexion sur le <b>renforcement</b> de la mutualisation : nouveaux opérateurs, présence d'autres partenaires par le biais des permanences, identification de nouveaux types de lieux d'accueil...</li> </ul> <p>L'<b>évolution</b> des <b>organisations</b> devra tenir compte des <b>fonctionnements existants</b> et s'adaptera aux besoins et aux possibilités des territoires.</p>
<p><b>MAITRE D'OUVRAGE</b></p>	<p>État - <b>Collectivités</b> territoriales – La Poste – Opérateurs nationaux</p>
<p><b>CALENDRIER</b></p>	<p>2018-2023</p>
<p><b>INDICATEUR(S) DE SUIVI</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création</b> et diffusion d'un outil de <b>communication</b></li> <li>• <b>Nombre</b> de réunions d'information <b>auprès</b> des «prescripteurs»</li> <li>• Nombre de réseaux <b>locaux</b> d'animation</li> <li>• Nombre de rencontre avec les <b>opérateurs</b> nationaux</li> <li>• <b>Création</b> de nouvelles modalités d'accès</li> <li>• Nombre de nouveaux partenaires</li> </ul>

## ② AXE 2 : PARTICIPER AU MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ DU QUOTIDIEN

2 - Participer au maintien des services de proximité du quotidien	Maintien des services stratégiques	5 - Soutenir la politique des centres-bourgs
		6 - Capitaliser sur une opération de revitalisation de centre-bourg : expérience de Saint-Maixent-l'École
		7 - Mettre en place une veille sur les cessations d'activité
	Accompagnement des nouveaux modes de consommation	8 - Accompagner la transmission-reprise d'activités
		9 - Accompagner la transition numérique des commerces
		10 - Soutenir la consommation de proximité

Le diagnostic met en évidence que près de 30 % des communes des Deux-Sèvres sont dépourvues de tout commerce. Une tendance à l'affaiblissement de l'activité commerciale des centres-bourgs, notamment sur les franges Nord et Sud du département, se dessine depuis quelques années.

Face à une évolution des modes de consommation, le maintien de services de proximité présente en lui-même des aspects ambivalents entre une demande formulée par la population d'un maintien d'une offre de services et des comportements de consommateurs en contradiction avec le besoin exprimé. Enjeu d'aménagement du territoire, responsabilité partagée entre les acteurs publics et privés, le maintien de l'offre de services véhicule des difficultés complexes à articuler car elles reposent sur un modèle économique fragile. Dans ce contexte, cette offre de services ne peut être dispersée sur l'ensemble du territoire mais doit se concentrer sur le maillage des centres-bourgs, véritables centres de gravité du développement des bassins de vie.

Deux objectifs opérationnels ont été identifiés :

- le maintien des services stratégiques,
- l'accompagnement des nouveaux modes de consommation.

## CONSTATS

Souvent soumis à une déprise commerciale, à un habitat ancien peu attractif au regard des modes de vie contemporains et à un patrimoine ancien à valoriser, les centres-bourgs nécessitent une politique globale et volontariste pour maintenir leur attractivité. Cette intervention est d'autant plus attendue que ces centres-bourgs correspondent à des lieux de services de proximité. Ce rôle de polarité doit être soutenu par une offre de services privés et publics diversifiés sur un même territoire.

## ENJEUX

Commerces, services ou équipements : le tissu de services de proximité qu'offrent les centres-bourgs joue un rôle clé dans les enjeux d'aménagement du territoire. Fréquenté par les habitants du bassin de vie (le bourg et ses communes avoisinantes dans un rayon de 5 à 6 km), le maintien de ces services limite les déplacements, soutient le lien social et contribue à la qualité de vie de chacun.

## MESURES

La préservation de ce maillage se traduit par :

- la conduite d'une politique de revitalisation affirmée des centres-bourgs et qui peut concilier les interventions de l'État et celles du Conseil départemental. Selon les cas, les différents instruments financiers de l'État peuvent être mobilisés : Contrat de Plan État-Région, Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de même que ceux du Département : contrat départemental d'attractivité territoriale.
- la veille économique sur le réseau des commerces afin de favoriser l'installation, la reprise d'activité et la transition numérique des acteurs économiques privés.

## ACTIONS À CONDUIRE

- Soutenir la politique des centres-bourgs
- Capitaliser sur une opération de revitalisation de centre-bourg : expérience de Saint-Maixent-l'École
- Mettre en place une veille sur les cessations d'activités pour les communes
- Accompagner la transmission-reprise d'activités
- Accompagner la transition numérique des commerces pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation
- Soutenir la consommation de proximité

## FICHE ACTION N° 5 : Soutenir la politique des centres-bourgs

<b>ORIENTATIONS</b>	Participer au maintien des services de proximité du quotidien
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Maintien des services <b>stratégiques</b>
<b>TITRE ACTION</b>	Soutenir la politique des <b>centres-bourgs</b>
<b>PILOTE</b>	Préfecture État
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Les bourgs-centres et les villes moyennes <b>constituent une armature</b> de la ruralité. Ils contribuent à structurer les <b>territoires</b> et sont un lieu de <b>ressources</b> pour les <b>habitants</b>.</p> <p>Une <b>vingtaine</b> de communes Deux-Séviennes, de par leurs caractéristiques démographique, économique <b>relèvent</b> de la catégorie centre-bourg et rayonnent sur un bassin de vie, en <b>assurant</b> une offre de <b>services publics</b> et privés.</p> <p>Le rôle reconnu de <b>polarité</b> de ces communes <b>nécessite</b> une intervention globale et volontariste pour préserver ou <b>revitaliser</b> ces <b>centres</b>, parfois <b>affectés</b> par une déprise commerciale, une faible attractivité de l'<b>habitat</b> ancien existant et un patrimoine ancien à <b>réhabiliter</b>.</p> <p>Outre l'<b>expérimentation</b> spécifique « appel à <b>manifestation d'intérêt</b> » (AMI) <b>engagée</b> à Saint-Maixent-l'École et Thouars, les <b>interventions financières</b> de droit commun de l'État sont <b>mobilisées au bénéfice des projets structurants</b> et dynamisant de ces communes.</p> <p>La DETR et le FSIL <b>interviennent avec une priorisation des opérations</b> inscrites dans les <b>contrats de ruralité</b> et au <b>titre de la politique « centre-bourg »</b> selon un <b>mode d'emploi</b> qui appuie les <b>opérations de maintien</b> et de <b>développement</b> des services de proximité : <b>services favorisant l'emploi</b> ou la <b>création d'activités</b>, le <b>maintien des commerces</b> ou <b>multi services</b> en milieu rural.</p> <p>En <b>complément de ces programmes</b>, des <b>actions de prévention</b> sont également à <b>identifier pour éviter de telles situations</b>.</p> <p>La <b>plupart des intercommunalités</b> sont <b>engagées</b> dans l'<b>élaboration de SCoT</b> et/ou de <b>PLUi</b>, outils opérationnels d'aménagement du territoire, qui <b>permettent de décliner une politique de densification</b> des espaces en <b>dépréciation</b>. L'EPF constitue un <b>opérateur apportant un appui</b> auprès des collectivités.</p>

## FICHE ACTION N° 5 : Suite

<p><b>ACTIONS</b></p>	<p>Soutien et accompagnement des collectivités dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des opérations AMI,</li> <li>• des contrats de ruralité,</li> <li>• de la planification des documents d'urbanisme.</li> </ul> <p>Parmi les dispositifs d'aide existants, les communes peuvent s'appuyer, sous certaines conditions, sur le Contrat Départemental pour l'Attractivité Territoriale (CDAT), fonds d'intervention départemental en faveur de l'attractivité des territoires.</p> <p>Pour aider les collectivités à conduire des projets de qualité, le Département contribue ainsi au financement des projets concourant à la redynamisation économique sous 3 angles :</p> <p><b>1/ Redynamisation des centres-bourgs et centres villes :</b> soutien aux projets d'aménagement global adossés à une stratégie urbaine (commerces, circulation et stationnement, habitat et patrimoine) ;</p> <p><b>2/ Requalification des halles :</b> soutien aux projets de requalification des halles adossés à une stratégie commerciale ;</p> <p><b>3/ Redynamisation des commerces et de l'artisanat :</b> soutien aux projets de redynamisation des commerces et de l'artisanat adossés à une stratégie commerciale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rachat / réhabilitation du dernier commerce dans les communes rurales,</li> <li>• aménagement / préservation d'un service au public,</li> <li>• aménagement d'un pôle commercial en centre ville – centre-bourg, en lien avec des entreprises déjà présentes sur le territoire.</li> </ul>
<p><b>MAITRE D'OUVRAGE</b></p>	<p>Collectivités</p>
<p><b>CALENDRIER</b></p>	<p>annuel</p>
<p><b>FINANCEMENT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les crédits du Contrat de Plan Etat-Région</li> <li>• FSILP (contrats de ruralité)</li> <li>• DETR</li> <li>• Contrat Départemental pour l'Attractivité Territoriale</li> </ul>

## FICHE ACTION N° 6 :

### Capitaliser sur une opération de revitalisation de centre-bourg : expérience de Saint-Maixent-l'École

<b>ORIENTATIONS</b>	Participer au maintien des services de proximité du quotidien
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Maintien des services stratégiques
<b>TITRE ACTION</b>	Capitaliser sur une opération de revitalisation de centre-bourg : expérience de Saint-Maixent-l'École
<b>PILOTE</b>	Ville de Saint-Maixent-l'École
<b>DESCRIPTION</b>	Lutter contre la désertification commerciale en recréant des flux en hyper centre-ville par le développement de pôles générateurs d'attractivité et l'amélioration des facteurs locaux de commercialité.
<b>ACTIONS</b>	<p><b>Améliorer le cadre de vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Capitaliser sur la richesse patrimoniale et architecturale de la Ville (restructuration du site abbatial, locomotive touristique et économique du centre-ville) ;</li><li>• Optimiser l'accès aux services (offrir un lieu unique avec des services multiples par la création d'une Maison des Services au Public (MSAP)) ;</li><li>• Améliorer la politique des déplacements, en intégrant les modes doux (créer un nouvel accès au centre-ville pour connecter les flux de la RD 611 au cœur de Ville ; améliorer les conditions de circulation dans un réseau viaire historique, en intégrant les modes de déplacement doux) ;</li><li>• Identifier un marqueur symbolique de la politique de redynamisation (organiser la mutation profonde du tissu urbain en veillant à préserver une offre de stationnement résidentielle et commerciale suffisante tout en facilitant la pénétration dans le centre-ville : création d'un Grand Mail).</li></ul> <p><b>Favoriser le maintien des commerces existants et l'implantation de nouvelles activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer la polarité urbaine et commerciale de la cité en créant un lieu de rencontres (réaménagement des espaces publics autour de la place du Marché et création, dans les halles, d'un espace de convivialité (bar- brasserie)) ;</li><li>• Restructurer des cases commerciales vacantes, en cherchant à y implanter des commerces de bouche (boulangerie, traiteur...) ;</li><li>• Implanter des boutiques éphémères pour susciter la curiosité des chalands et générer des flux dans les rues commerçantes ;</li></ul>

## FICHE ACTION N° 6 : Suite

<b>ACTIONS (SUITE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'aspect visuel et la perception des rues commerçantes (implantation des dispositifs en <b>trompe-l'œil</b> sur les vitrines vacantes, programme d'aides financières à la rénovation des <b>façades</b> et des <b>devantures commerciales</b>) ;</li> <li>• Réaliser un site internet marchand afin d'accompagner les commerces dans la mutation de leur activité ;</li> <li>• Améliorer la <b>signalétique</b> urbaine et commerciale pour orienter les flux.</li> </ul> <p><b>Agir sur l'habitat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Requalifier l'<b>habitat privé</b> de centre-ville pour attirer de nouveaux <b>habitants</b> qui constitueront un gisement de clientèle <b>potentielle</b> pour les <b>commerces</b> (OPAH-RU sur le périmètre de l'hyper-centre, aide à la rénovation des <b>façades</b>) ;</li> <li>• Inciter à l'installation de <b>nouveaux ménages</b> (primes à la primo-accession) ;</li> <li>• Lutter contre la vacance de l'<b>habitat privé</b> (primes <b>spécifiques</b> pour la sortie de vacances d'immeubles d'habitation).</li> </ul> <p><b>Déployer une stratégie de communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager une démarche de marketing <b>territorial</b> en identifiant des cibles (jeunes ménages avec <b>enfants</b>, <b>séniors</b>) ;</li> <li>• Multiplier les actions de <b>communication</b> (PQR, <b>plaquette</b>, site <b>Internet</b>, <b>ateliers</b> citoyens, réunions publiques).</li> </ul>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Saint-Maixent-l'École, Communauté de communes du Haut Val de Sèvre
<b>CALENDRIER</b>	2015- 2021
<b>FINANCEMENT</b>	Ville, Communauté de communes du Haut Val de Sèvre, État (FNADT, FSIL, DETR), Région, Département, ANAH, Caisse des Dépôts, FISAC.
<b>INDICATEUR(S) DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résorption du phénomène de vacance commerciale</li> <li>• Fréquentation du site internet marchand</li> <li>• Nombre de logements réhabilités</li> <li>• Évolution de l'activité de l'Office de tourisme du Haut Val de Sèvre</li> </ul>
<b>DOCUMENT DE REFERENCE</b>	Convention de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire.





**FICHE ACTION N° 7 :**  
**Mettre en place une veille sur les cessations d'activité**

<b>ORIENTATIONS</b>	Participer au maintien des services de <b>proximité</b> du quotidien
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Maintien des services stratégiques
<b>TITRE ACTION</b>	Mettre en place une veille sur les cessations d'activité
<b>PILOTE</b>	Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
<b>DESCRIPTION</b>	Mettre en place une veille sur les <b>cessations</b> d'activité des commerces
<b>ACTIONS</b>	<b>Création d'un observatoire départemental de la vacance commerciale</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'observatoire <b>permettra</b> de détecter et de <b>localiser</b> les locaux vacants ;</li><li>• Il constituera un outil d'aide à la décision des décideurs locaux ;</li><li>• Le travail sera <b>effectué</b> sur les adresses et les données de géolocalisation.</li></ul>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	CCI
<b>CALENDRIER</b>	Courant 2018
<b>INDICATEUR(S) DE SUIVI</b>	• Évolution du <b>nombre</b> de locaux <b>disponibles recensés</b>

## FICHE ACTION N° 8 : Accompagner la transmission-reprise d'activités

<b>ORIENTATIONS</b>	Participer au maintien des services de proximité du quotidien
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Maintien des <b>services</b> stratégiques
<b>TITRE ACTION</b>	Accompagner la transmission-reprise d'activités
<b>PILOTE</b>	CCI
<b>DESCRIPTION</b>	Accompagner et anticiper les <b>transmissions-reprises</b>
<b>ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les entreprises qui sont à vendre (se faire aider des intercommunalités) ;</li> <li>• Sensibiliser les dirigeants en organisant des rencontres avec des professionnels (<b>notaires</b>, experts-comptables, <b>avocats</b>) ;</li> <li>• Mettre en place des <b>conventions</b> de parrainage pour favoriser les transmissions (le cédant accompagne le repreneur pendant une <b>période</b> déterminée) ;</li> <li>• <b>Travailler</b> avec les banques pour détecter les entreprises qui demanderont des <b>concours</b> bancaires pour favoriser les mises aux normes <b>indispensables</b> pour la transmission ;</li> <li>• <b>Former</b> les repreneurs aux techniques de gestion ;</li> <li>• Travailler avec les intercommunalités et les agents immobiliers sur les locaux disponibles.</li> </ul>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	CCI/Chambre des <b>métiers</b> et de l'artisanat (CMA)
<b>CALENDRIER</b>	Dès 2018
<b>INDICATEUR(S) DE SUIVI</b>	• Nombre de dossiers de reprise accompagnés à + d'un an, à + 2 ans

## FICHE ACTION N° 9 : Accompagner la transition numérique des commerces

<b>ORIENTATIONS</b>	Participer au maintien des <b>services de proximité</b> du quotidien
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Accompagnement des nouveaux modes de consommation
<b>TITRE ACTION</b>	Accompagner la transition numérique des commerces
<b>PILOTE</b>	CCI
<b>DESCRIPTION</b>	Accompagner les commerçants pour accéder à une meilleure visibilité sur le web et pour répondre aux <b>nouvelles attentes</b> des consommateurs de plus en plus connectés.
<b>ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à disposition un référent numérique ;</li> <li>• Sensibilisation collective sur les leviers <b>digitaux</b> pour <b>générer</b> du chiffre d'affaires et développer le portefeuille clients ;</li> <li>• Mise en place d'actions de formation ;</li> <li>• Instauration d'un outil de veille sur les modèles de consommation, de <b>communication</b>, sur les outils de paiement, sur les <b>évolutions</b> technologiques ;</li> <li>• Mise en relation avec des acteurs du numérique ;</li> <li>• Mise en relation avec les organismes proposant des <b>financement/aides</b> dans le domaine du numérique.</li> </ul>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	CCI
<b>CALENDRIER</b>	Dès 2018
<b>INDICATEUR(S) DE SUIVI</b>	• Nombre d'entreprises sensibilisées, formées et accompagnées
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	Publication CCI France, <a href="http://service-public.pro.fr">service-public.pro.fr</a>

## FICHE ACTION N° 10 : Soutenir la consommation de proximité

<b>ORIENTATIONS</b>	Participer au maintien des services de <b>proximité</b> du quotidien
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Accompagnement des <b>nouveaux modes de consommation</b>
<b>TITRE ACTION</b>	Soutenir la consommation de <b>proximité</b>
<b>PILOTE</b>	Conseil départemental des Deux-Sèvres Appui : <b>Chambre d'Agriculture</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Aujourd'hui, les consommateurs sont en demande de « mieux manger » : produits plus sains, circuits plus courts voire locaux. La <b>consommation</b> de produits locaux n'est plus seulement un effet de mode.</p> <p>Cette demande doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'identifier les <b>besoins</b> non pourvus ;</li> <li>• de repérer les secteurs (alimentaires ou géographiques) où l'offre est déjà très dense ;</li> <li>• de porter à connaissance des citoyens l'offre <b>existante</b>.</li> </ul> <p>Il s'agit donc de créer sur les <b>territoires</b> les conditions <b>favorables</b> à une massification du recours à l'approvisionnement alimentaire local, y compris en termes de communication sur l'offre <b>existante</b>.</p>
<b>ACTIONS</b>	<p><b>Coordonner la mise en œuvre d'un PAT (Projet Alimentaire Territorial) en Deux-Sèvres (projet pluriannuel) et en évaluer sa faisabilité (fin 2017)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solliciter les acteurs potentiels, partenaires privilégiés dans le cadre d'une rencontre départementale pour présenter le PAT, signer des <b>conventions d'engagement</b> et mettre en place un COPIL « Conseil de gouvernance alimentaire » (<b>composition : 1 acteur de chaque famille</b>) ;</li> <li>• Réaliser un état des lieux de l'offre, de la demande et des intermédiaires en organisant des réunions par territoire afin de recenser les acteurs. Faire l'état des lieux des actions passées et en cours, définir les attentes et besoins et proposer des actions et objectifs ;</li> <li>• Associer les acteurs à une démarche prospective afin d'identifier les préconisations et propositions d'actions, de décrire les possibilités d'évolution des relations alimentaires départementales et de proposer un plan d'actions et objectifs à court, moyen et long terme ;</li> <li>• Présenter le PAT à l'ensemble des acteurs et mettre en place une charte d'engagement, définir un document fondateur qui définit l'intention générale, les objectifs en matière d'alimentation et de proximité ;</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018

## FICHE ACTION N° 10 : Suite

<b>ACTIONS (SUITE)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner la mise en action en créant des synergies entre acteurs, en mobilisant les compétences de la Chambre d'agriculture 79 ;</li><li>• Animer le réseau PAT dans le temps ;</li><li>• Évaluer le PAT ;</li><li>• Piloter et valoriser le PAT en communiquant sur les actions réalisées ;</li><li>• Faire évoluer le PAT vers un SAT (Système Alimentaire Territorialisé) : organisation des filières pour répondre à la consommation locale.</li></ul>
<b>MATRE D'OUVRAGE</b>	Chambre d'Agriculture
<b>CALENDRIER</b>	2018-2023
<b>FINANCEMENT</b>	Conseil Départemental / Collectivités
<b>INDICATEURS(S) DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de fournisseurs dans la base de données et nature</li><li>• Nombre de partenaires du PAT et nombre de réunions</li><li>• Nombre d'actions initiées puis mises en œuvre</li></ul>

## ➤ AXE 3 : RÉPONDRE AUX BESOINS D'ACCÈS AUX SOINS

3 - Répondre aux besoins d'accès aux soins	Améliorer l'offre de santé et renforcer l'implication des territoires dans la conduite des politiques de santé	10- Accompagner les projets de créations de maisons / pôles de santé
		11- Développer les aides à l'installation à destination des professionnels de santé
		12 - Favoriser l'accès aux soins de 1 <sup>er</sup> recours et urgents sur le territoire

### CONSTATS

Avec des densités départementales des professions de santé inférieures à celles de la région et de la France Métropolitaine, l'offre de soins en Deux-Sèvres est une priorité absolue : l'offre en médecins généralistes libéraux y est largement déficitaire, avec un tiers des médecins âgés de plus de 60 ans. Concernant la médecine spécialisée, les Deux-Sèvres se classent au 2<sup>e</sup> rang des départements les moins bien dotés, derrière la Creuse.

- Depuis 2010, la dynamique autour des Maisons de santé est réelle : à ce jour, 21 maisons de santé ou sites de maisons de santé sont ouverts et en fonctionnement, plusieurs projets sont en cours ; des territoires prioritaires sont à accompagner en termes de maillage en structure ou organisation coordonnée et pluridisciplinaire : le Sud Deux-Sèvres, le territoire de Parthenay Centre et le Niortais ;
- Des jeunes médecins qui s'installent en priorité dans les structures d'exercice regroupé et coordonné (maisons de santé).

Les contrats locaux de santé constituent l'outil d'implication et d'ancrage pour accompagner les collectivités et les professionnels de santé dans l'ingénierie et la mise en œuvre des projets de santé, notamment la création de maisons de santé.

### ENJEUX

Plusieurs enjeux ont été identifiés :

- Maintenir et renforcer la présence des professionnels de santé sur le territoire ;
- Promouvoir un égal accès à la santé ;
- Favoriser l'innovation dans l'organisation de la prise en charge de proximité ;
- Apporter une réponse pérenne et de qualité aux soins urgents en moins de 30 minutes ;
- Rapprocher les services de soins de la population (ex : consultations avancées, actions « Hors Les Murs », équipes mobiles...) ;



## MESURES

Le plan national de renforcement de l'accès territorial aux soins du 13 octobre 2017 et le Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine (publication 2018) sont les cadres de référence d'intervention en faveur de l'implantation et le maintien d'une offre de soins sur le territoire.

Ces mesures incitatives comportent des aides conventionnelles, Fonds d'Intervention Régionale (ARS), mais également un soutien à l'investissement par l'État (DETR/FNADT) et les collectivités. Certaines Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) font appel uniquement à de l'investissement privé.

## ACTIONS À CONDUIRE

- Accompagner les projets de créations de maisons/pôles de santé
- Développer les aides à l'installation à destination des professionnels de santé
- Favoriser l'accès aux soins de premier recours et urgents sur le territoire

**FICHE ACTION N° 11 :**  
**Accompagner les projets de créations de maisons/pôles de santé**

<b>ORIENTATIONS</b>	Répondre aux besoins d'accès aux soins
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Améliorer l'offre de santé et renforcer l'implication des territoires
<b>TITRE ACTION</b>	Accompagner les projets de créations de maisons/pôles de santé
<b>PILOTE</b>	Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Délégation Départementale des Deux-Sèvres
<b>DESCRIPTION</b>	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maintenir</b> et <b>renforcer</b> la présence des professionnels de santé <b>sur le territoire</b> ;</li> <li>• <b>Promouvoir</b> un <b>égal accès</b> à la <b>santé sur les territoires</b> ;</li> <li>• Favoriser <b>l'innovation</b> dans <b>l'organisation de la prise en charge de proximité</b>.</li> </ul>
<b>ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser et <b>accompagner</b> les cadres d'exercice attractifs : Maisons de santé, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, Centres de Santé Polyvalents... ;</li> <li>• En lien <b>avec les collectivités</b>, favoriser <b>des actions de promotion</b> et de <b>valorisation des atouts et services</b> des territoires ;</li> <li>• S'appuyer sur les démarches des contrats locaux de santé pour <b>accompagner les collectivités et les professionnels de santé dans l'ingénierie</b> et la mise en œuvre des projets de <b>maisons de santé</b>.</li> </ul>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>L'ARS</b> , qui a un rôle de facilitateur pour l'élaboration des projets et d'accompagnateur vis-à-vis des <b>porteurs</b> de projets d'équipes de soins primaires, de <b>maisons de santé</b> , et de <b>communautés professionnelles territoriales de santé</b> . <b>Partenaires</b> : Préfecture, Département, la Région, Collectivités, la CPAM, la MSA, Conseils de l'Ordre et les Unions Régionales des Professionnels de Santé, les établissements de santé, le SAMU, le SDIS, la Caisse des dépôts, la Fédération Nouvelle Aquitaine des Maisons Pluriprofessionnelles de Santé...
<b>CALENDRIER</b>	Dès 2018
<b>FINANCEMENT</b>	Aides <b>conventionnelles</b> , Fonds d'Intervention Régionale (ARS), Aides et <b>soutien à l'investissement</b> (État, collectivités), <b>initiatives privées</b> en termes d' <b>investissement</b>

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018



## FICHE ACTION N° 11 : Suite

<b>INDICATEURS(S) DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi de l'évolution de la <b>démographie</b> médicale et des professions de santé sur le territoire ;</li><li>• Dynamique engagée en <b>termes</b> de Maisons de santé ou <b>Communautés Professionnelles Territoriales de Santé</b>, nombre de projets nouveaux accompagnés chaque année ;</li><li>• Nombre de contrats incitatifs signés.</li></ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le plan national de renforcement de l'accès <b>territorial</b> aux soins (du 13 octobre 2017)</li><li>• Le Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine (<b>publication</b> 2018)</li></ul>

## FICHE ACTION N° 12 :

### Développer les aides à l'installation à destination des professionnels de santé

<b>ORIENTATIONS</b>	Répondre aux besoins d'accès aux soins
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Améliorer l'offre de santé et renforcer l'implication des territoires
<b>TITRE ACTION</b>	Développer les aides à l'installation à destination des professionnels de santé
<b>PILOTE</b>	Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Délégation Départementale des Deux-Sèvres
<b>DESCRIPTION</b>	<p>L'attractivité d'un territoire repose sur un ensemble de facteurs dont la responsabilité de mise en œuvre incombe à tous les acteurs publics et économiques : offres d'emploi pour les conjoint(e)s, équipements publics, scolaires, offre de logements, de transports, qualité de vie...</p> <p>Ces facteurs entrent également en ligne de compte pour attirer sur le territoire des professionnels de santé.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Maintenir et renforcer la présence des professionnels de santé sur le territoire ;</li><li>• Promouvoir un égal accès à la santé sur les territoires.</li></ul>
<b>ACTIONS</b>	<p><b>Faciliter l'information des professionnels de santé</b> pour qu'ils puissent disposer d'informations suffisantes et actualisées quant aux modalités d'exercice et d'installation sur ces territoires (Portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS).</p> <p><b>Inciter les futurs professionnels de santé à l'installation dans les territoires caractérisés par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Déployer les contrats d'engagement de service public (CESP) ;</li><li>• Développer les stages en médecine générale pour les étudiants en médecine de 2<sup>e</sup> cycle ;</li><li>• Développer les stages pour tous les futurs professionnels de santé dans les territoires fragiles ;</li><li>• Faciliter l'accueil des futurs professionnels de santé, étudiants non thésés, contrats d'adjoints, en zone rurale (hébergement) ;</li><li>• Poursuivre le déploiement des contrats de médecins adjoint (Conseil des Médecins) ;</li><li>• Promouvoir les maisons de santé pluri professionnelles (MSP) et les centres de santé (CDS) comme lieux de stage (cahier des charges national des MSP) ;</li></ul>

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018

## FICHE ACTION N° 12 : Suite

<b>ACTIONS (SUITE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer les contrats de <b>praticiens</b> territoriaux de médecine générale (PTMG), de praticiens territoriaux de médecine ambulatoire (PTMA) et de praticiens territoriaux de médecine remplaçants (PTMR) ;</li> <li>• Déployer les <b>nouveaux</b> contrats <b>incitatifs</b> conventionnels (Assurance maladie).</li> </ul> <p>NB : définition et <b>publication</b> d'un <b>nouveau</b> zonage courant 2018 du Directeur général de l'ARS pour définir des « zones <b>caractérisées</b> par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins », ainsi que des « zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est <b>particulièrement</b> élevé, s'agissant des professions de santé pour lesquelles les conventions avec l'assurance maladie ont prévu des mesures de limitation d'accès au conventionnement. »</p> <p><b>Promouvoir les atouts des territoires fragiles au regard de l'offre de soins</b>          Dans le cadre des CLS et avec l'appui des <b>collectivités</b>, participer à des actions de <b>développement</b> et de promotion des territoires de <b>proximité</b> pour augmenter leur attractivité.</p>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>L'ARS</b> <b>Partenaires</b> : la CPAM, la MSA, <b>Conseils</b> de l'Ordre et les Unions Régionales des Professionnels de Santé, la <b>Fédération Nouvelle Aquitaine</b> des Maisons Pluriprofessionnelles de Santé, les <b>collectivités</b> .
<b>CALENDRIER</b>	Dès 2018
<b>FINANCEMENT</b>	Aides <b>conventionnelles</b> , FIR ARS
<b>INDICATEUR(S) DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de l'évolution de la <b>démographie</b> médicale et des professions de santé sur le territoire ;</li> <li>• Pourcentage de la population n'ayant pas de médecin traitant déclaré (suivi annuel de l'indicateur) ;</li> <li>• Nombre de contrats <b>incitatifs</b> signés et aides à l'installation soutenues ;</li> <li>• Actions engagées par les <b>collectivités</b> en termes de <b>communication</b>.</li> </ul>
<b>DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b>	Le plan national de <b>renforcement</b> de l'accès territorial aux soins (du 13 octobre 2017)

## FICHE ACTION N° 13 :

### Favoriser l'accès aux soins de 1<sup>er</sup> recours et urgents sur le territoire

<b>ORIENTATIONS</b>	Répondre aux besoins d'accès aux soins
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Améliorer l'offre de santé et renforcer l'implication des territoires
<b>TITRE ACTION</b>	Favoriser l'accès aux soins de 1 <sup>er</sup> recours et urgents sur le territoire
<b>PILOTE</b>	Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Délégation Départementale des Deux-Sèvres
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir et renforcer la présence des professionnels de santé sur le territoire ;</li> <li>• Promouvoir un égal accès à la santé sur les territoires ;</li> <li>• Favoriser l'innovation dans l'organisation de la prise en charge de proximité ;</li> <li>• Promouvoir un égal accès à la santé sur les territoires ;</li> <li>• Favoriser l'innovation dans l'organisation de la prise en charge de proximité ;</li> <li>• Apporter une réponse pérenne et de qualité aux soins urgents en moins de 30 minutes ;</li> <li>• Rapprocher les services de soins de la population (ex : consultations avancées, actions « Hors Les Murs », équipes mobiles...)</li> <li>• Favoriser l'accès et l'ouverture des droits en santé.</li> </ul>
<b>ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer sur le territoire, un panier de services en termes de consultations avancées de spécialistes (en partenariat avec les médecins spécialistes et les établissements de santé) ;</li> <li>• Accompagner le développement des projets de télémédecine, télé-expertise sur les territoires (ex : « Plaies et cicatrisation en EHPAD...)</li> <li>• Développer les coopérations entre les professionnels de santé et favoriser les transferts de compétences (Infirmières ASALEE...)</li> <li>• Optimiser le maillage des services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) et développer la mise en place de centres de soins non programmés (sur Thouars, Parthenay et Melle) ;</li> <li>• Engager, en partenariat avec la CPAM, et les collectivités, dans le cadre des CLS et des Contrats de Ville, des actions en faveur de l'ouverture des droits effectifs en santé (CMU, CMU-C, ACS)...</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception en préfecture : 19/03/2018

## FICHE ACTION N° 13 :

Suite

<b>ACTIONS (SUITE)</b>	<b>En direction des publics spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Public en situation de précarité</i> : renforcer l'intervention « Hors Les Murs » des Permanences d'Accès à la Prévention et aux Soins, des équipes mobiles Psychiatrie-Précarité, favoriser le recours au Centre d'Examens de Santé de la CPAM... ;</li> <li>• <i>Public en situation de handicap</i> : valoriser et favoriser le recours au dispositif « Handi-Santé » ;</li> <li>• <i>Public en situation de perte d'autonomie</i> : valoriser et communiquer autour des CLIC, implantés sur chaque territoire de proximité, et qui constituent les guichets territoriaux d'accueil, d'information et d'orientation.</li> </ul>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>L'ARS</b> qui a un rôle de facilitateur pour l'élaboration des projets et d'accompagnateur vis-à-vis des porteurs de projets d'équipes de soins primaires, de maisons de santé, et de communautés professionnelles territoriales de santé. <b>Partenaires</b> : Préfecture, Département, Collectivités, la CPAM, la MSA, Conseils de l'Ordre et les Unions Régionales des Professionnels de Santé, les établissements de santé, le SAMU, le SDIS, la Caisse des dépôts, la Fédération Nouvelle Aquitaine des Maisons Pluriprofessionnelles de Santé, les structures d'insertion...
<b>CALENDRIER</b>	Dès 2018
<b>FINANCEMENT</b>	<b>Assurance Maladie, Fonds d'Intervention Régionale (ARS)</b>
<b>INDICATEUR (S) DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de la population n'ayant pas de médecin traitant déclaré (suivi annuel de l'indicateur) ;</li> <li>• Suivi des indicateurs relatifs au recours et à l'ouverture des droits en santé ;</li> <li>• Dynamique engagée en termes de Maisons de santé ou Communautés ;</li> <li>• Projets de télé-médecine développés sur le territoire ;</li> <li>• Nombre et activités des Centres de Soins Non Programmés ;</li> <li>• Observatoire sur l'évolution des passages aux urgences.</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan national de renforcement de l'accès territorial aux soins (du 13 octobre 2017)</li> <li>• Le Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine (publication 2018)</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
 079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
 Date de télétransmission : 19/03/2018  
 Date de réception préfecture : 19/03/2018

## ➤ AXE 4 : FAVORISER LA MOBILITÉ ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

4 - Favoriser la mobilité et l'accès au numérique	Optimiser la mobilité des usagers vers les services	14 - Accompagner les publics fragiles dans l'accès à la mobilité
		15 - Renforcer le développement des alternatives à la voiture individuelle
	Soutenir le développement des infrastructures numériques	16 - Améliorer les conditions d'accès au numérique : le SDAN
		17 - Renforcer la couverture en téléphonie
	Accompagner les usages	18 - Promouvoir l'offre des points d'accueil numérique
		19 - Mettre en œuvre l'action « Collèges numériques et innovations pédagogiques »

### CONSTATS

À travers le diagnostic, l'offre de services en matière de déplacements ferroviaires, transports en commun, taxis, co-voiturage apparaît globalement existante et satisfaisante. Néanmoins, elle ne répond pas à l'ensemble des besoins de déplacements, ceux d'immédiate proximité. Identifiée en milieu rural, comme un frein majeur à un accès physique aux services, la mobilité notamment des publics les plus fragiles, en raison de l'âge ou des conditions de ressources, demeure un enjeu.

Face à la mobilité physique, le déploiement des technologies d'information et de communication répond à la question d'attractivité du territoire dépassant largement le seul cadre du schéma d'accessibilité : développement économique, accès aux services...

Le numérique et la téléphonie sont aujourd'hui incontournables pour appuyer une offre de services de plus en plus dématérialisée.

L'accompagnement des usages, par des points d'accueil numériques dédiés et un équipement des collèges en outils individuels, contribue à accompagner cette transition dans l'offre de services.



## ENJEUX

Plusieurs enjeux ont été identifiés :

- l'impulsion et l'articulation entre les collectivités compétentes en matière de transport, les EPCI, et les initiatives privées et publiques (co-voiturage, transport à la demande dans le cadre des CCAS...),
- le soutien au développement des infrastructures numériques (montée en débit et déploiement de la fibre optique) et mobilisation de la plate-forme France-Mobile,
- le risque de fracture territoriale entre le rural et l'urbain et de fracture sociale (âge, accès au numérique, renoncement aux droits).

## MESURE

Le développement des équipements numériques s'opère dans le cadre du schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) sur une période allant au-delà du schéma d'accessibilité.

Face à une couverture de téléphonie mobile ne comportant pas de zones blanches, mais une faible qualité de service sur certains territoires, à l'instar de bien d'autres départements, il convient de mobiliser la plate-forme France-Mobile, outil national de signalements des difficultés destinés aux élus.

## ACTIONS À CONDUIRE

- Accompagner les publics fragiles dans l'accès à la mobilité
- Renforcer le développement des alternatives à la voiture individuelle
- Améliorer les conditions d'accès au numérique : le SDAN
- Renforcer la couverture en téléphonie
- Promouvoir l'offre des points d'accueil numérique
- Mettre en œuvre l'action « Collèges numériques et innovations pédagogiques »

## FICHE ACTION N° 14 : Accompagner les publics fragiles dans l'accès à la mobilité

<b>ORIENTATIONS</b>	Favoriser la mobilité et l'accès au numérique
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Optimiser la mobilité des usagers vers les services
<b>TITRE ACTION</b>	Accompagner les publics fragiles dans l'accès à la mobilité
<b>PILOTE</b>	Direction départementale des <b>territoires</b> (DDT) Appui : Communauté de communes du Thouarsais
<b>DESCRIPTION</b>	<p>La déprise démographique dans certains secteurs ruraux <b>augmente</b> l'isolement de ses habitants, <b>majoritairement</b> constitués de seniors et familles à faible <b>revenu</b>, les éloignant progressivement des <b>services</b> répondant à leurs besoins. Le diagnostic montre également la difficulté de déplacements des jeunes sans permis ou sans voiture et des bénéficiaires des minimas sociaux qui ne peuvent acquérir ou entretenir un véhicule.</p> <p>Enfin, des zones blanches sont identifiées sur le <b>département</b> en matière de réseau routier (secteurs accidentés) et/ou en matière de dessertes de transports collectifs réguliers ciblant tous les publics, en <b>particulier</b> les publics fragiles.</p> <p>Les Plans <b>Climat Air Énergie territoriaux</b> (PCAET), qui couvriront l'ensemble du département à l'<b>horizon</b> 2018/2020 (excepté l'<b>Airvaudais</b>) <b>constituent</b> un volet opérationnel et participatif pour <b>mettre</b> en place des actions <b>nouvelles</b> pour <b>favoriser</b> la mobilité des publics fragiles.</p>
<b>ACTIONS</b>	<p><b>S'appuyer sur les démarches territoriales, en particulier les Plans Climat Air Énergie territoriaux (PCAET), pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les <b>modalités</b> de déplacements sur le territoire ;</li> <li>• Identifier les besoins de déplacements collectifs ou accompagnés non couverts par <b>secteur</b> de population ;</li> <li>• Optimiser, mutualiser et <b>compléter</b> les transports collectifs ou accompagnés, en collaboration avec les <b>autorités</b> organisatrices de transports (Conseil départemental, SNCF, Région...) ;</li> <li>• Accompagner les <b>initiatives associatives favorisant</b> un meilleur accès à la mobilité (garage solidaire, auto-partage, transport solidaire, vélo école...) ;</li> <li>• Rechercher des dispositifs innovants : <b>plateforme</b> de mobilité (<a href="http://mobilité79.fr/">http://mobilité79.fr/</a>) ;</li> <li>• Assurer une <b>communication</b> accessible à tous les publics par un support adapté sur les <b>différentes</b> possibilités de mobilité par secteur géographique.</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018



## FICHE ACTION N° 14 :

### Suite

<b>ACTIONS (SUITE)</b>	<p><b>Favoriser l'articulation entre les PCAET et l'élaboration des ScoT et PLU(i)(d)</b> pour assurer la cohérence entre les actions en termes de mobilité et de l'aménagement du territoire.</p> <p><b>Impulser une articulation entre les actions territoriales</b> des EPCI et les dispositifs mis en place au niveau départemental et régional.</p> <p><b>Faciliter l'accès tarifaire</b> : billet intermodal, tarification adaptée au public cible.</p>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<p>Communautés d'agglomération et Communautés de communes</p> <p>Conseil départemental</p> <p>Conseil Régional</p> <p>SNCF réseau</p> <p>CCAS - CIAS</p> <p>Associations</p>
<b>CALENDRIER</b>	2018 - 2022
<b>FINANCEMENT</b>	<p>Conseil départemental</p> <p>FSE (Fond Social Européen)</p>
<b>INDICATEUR(S) DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions mises en place par territoire</li> <li>• Nombre de dispositifs de communication par territoire</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Schéma Régional Climat Air Énergie Poitou-Charentes</li> <li>• Schéma Régional Mobilité Poitou-Charentes</li> <li>• Schéma départemental pour l'Autonomie</li> <li>• Schéma départemental des aires de co-voiturage</li> </ul>

## FICHE ACTION N° 15 :

### Renforcer le développement des alternatives à la voiture individuelle

<b>ORIENTATIONS</b>	Favoriser la mobilité et l'accès au numérique
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Optimiser la mobilité des usagers vers les services
<b>TITRE ACTION</b>	Renforcer le développement des alternatives à la voiture individuelle
<b>PILOTE</b>	Direction départementale des territoires (DDT) Appui : Communauté de communes du Thouarsais
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le diagnostic a mis en lumière le fort taux de motorisation des ménages deux-sévriens et la prédominance de l'usage de la voiture individuelle dans leurs déplacements, favorisé par la bonne couverture du maillage routier.</p> <p>L'étalement urbain et le développement des emplois dans des secteurs géographiques ciblés entraîne également une augmentation des kilomètres parcourus pour les trajets domicile-travail.</p> <p>Les Plans Climat Air Énergie territoriaux (PCAET), qui couvriront l'ensemble du département à l'horizon 2020 (excepté l'Airvaudais) constituent un volet opérationnel et participatif pour mettre en place des actions visant à encourager et faciliter le transfert modal.</p> <p>Le transfert de compétence à la Région constitue une opportunité en termes d'organisation à territorialiser pour répondre aux besoins locaux.</p>
<b>ACTIONS</b>	<p><b>S'appuyer sur les démarches territoriales, en particulier les Plans Climat Air Énergie territoriaux (PCAET), pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Analyser les modalités de déplacements sur le territoire ;</li><li>• Identifier les flux principaux de déplacements en voiture individuelle ;</li><li>• Mener une réflexion participative sur les alternatives viables ;</li><li>• Développer les modes alternatifs à la voiture à usage individuel : auto-partage, co-voiturage ;</li><li>• Développer les itinéraires de mobilité douce dans un environnement sécurisé, consolider un maillage déconnecté des infrastructures routières ;</li><li>• Rechercher des dispositifs innovants : plateforme de mobilité partagée (<a href="http://mobilité79.fr/">http://mobilité79.fr/</a>) ;</li><li>• Assurer une communication accessible à tous les publics par un support adapté sur les différentes possibilités de mobilité par secteur géographique.</li></ul>

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception en préfecture : 19/03/2018

## FICHE ACTION N° 15 :

### Suite

<b>ACTIONS (SUITE)</b>	<b>Impulser une articulation entre les actions territoriales</b> des EPCI et les dispositifs mis en place au niveau départemental et régional.
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Communautés d'agglomération et Communautés de Communes</li><li>• Conseil départemental</li><li>• Conseil Régional</li><li>• SNCF réseau</li><li>• CCAS - CIAS</li><li>• Associations</li></ul>
<b>CALENDRIER</b>	2018 - 2022
<b>FINANCEMENT</b>	Conseil départemental FSE (Fond Social Européen)
<b>INDICATEUR(S) DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'actions mises en place par territoire</li><li>• Nombre de dispositifs de communication par territoire</li></ul>
<b>DOCUMENTS DE REFERENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Schéma Régional Climat Air Énergie Poitou-Charentes</li><li>• Schéma Régional Mobilité Poitou-Charentes</li><li>• Schéma départemental pour l'Autonomie</li><li>• Schéma départemental des aires de co-voiturage</li></ul>

## FICHE ACTION N° 16 :

### Améliorer les conditions d'accès au numérique : le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)

<b>ORIENTATIONS</b>	Favoriser la mobilité et l'accès au numérique
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Soutenir le développement des infrastructures numériques
<b>TITRE ACTION</b>	Améliorer les conditions d'accès au numérique : le SDAN
<b>PILOTE</b>	Conseil départemental des Deux-Sèvres
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le développement des usages et services sur Internet nécessite le déploiement sur les territoires de nouveaux réseaux d'accès plus performants. Adopté en 2012, le SDAN des Deux-Sèvres fixe l'ambition des collectivités locales en matière d'aménagement numérique et de passage progressif au Très haut débit. L'objectif affiché : atteindre d'ici 2030 une couverture en très haut débit pour 85 % du territoire.</p>
<b>ACTIONS</b>	<p>Le Département a fait le choix d'une montée progressive vers le très haut débit, pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la rapidité de mise en œuvre, afin de fournir un débit internet satisfaisant aux habitants des Deux-Sèvres dans les meilleurs délais ;</li><li>• la capacité de garder la maîtrise du développement du réseau et assurer un déploiement équilibré pour tous les territoires du département ;</li><li>• l'adaptation aux spécificités du département, et notamment à l'habitat dispersé en zone rurale.</li></ul> <p>Le déploiement est ainsi programmé en 2 étapes :</p> <p><b>1 - la montée en débit cuivre ADSL</b></p> <p>En attendant la généralisation de la couverture de la fibre optique jusqu'à l'abonné, la montée en débit permet d'améliorer les possibilités offertes par le réseau cuivre classique. Le Département s'est engagé dans un programme de montée en débit de 99 sous-répartiteurs afin d'améliorer l'accès à Internet à 20 500 foyers, bénéficiant ainsi d'un débit internet maximal de 20 à 50MB/seconde. Cette phase est sur le point de s'achever (mi-2018).</p>



## FICHE ACTION N° 16 : Suite

<b>ACTIONS</b>	<p><b>2- la fibre optique jusqu'au foyer</b></p> <p>La seconde étape concerne le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné, également appelé FTTH (Fiber To The Home : fibre jusqu'au domicile). Il est prévu de fibrer pour la 1<sup>re</sup> phase (2017-2021) les zones denses des 10 communes les plus peuplées du département, soit environ 31 500 prises, et 220 sites prioritaires (zones d'activités, collèges, maisons de santé publiques...). Une connexion directe des logements par fibre optique permet d'obtenir un débit minimum de 100Mb/seconde.</p> <p>Notons par ailleurs que dans les zones isolées ne pouvant pas recevoir de connexion filaire (fibre ou cuivre), le Département assure la mise en place de technologies complémentaires : le Wimax et le <b>satellite</b>.</p>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	SMO « Deux-Sèvres Numérique » ( <b>structure</b> créée au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 qui réunit le Conseil départemental des Deux-Sèvres et les intercommunalités)
<b>CALENDRIER</b>	Jusqu'en 2030
<b>FINANCEMENT</b>	État, Département, Région et Europe, EPCI. Le coût total prévisionnel de l'investissement public nécessaire sur 5 ans est estimé à 44 millions d'euros hors taxes financés par l'État via le fonds de solidarité au numérique (13,6 millions d'euros), le Département (14 millions d'euros), la Région/l'Europe (13 millions d'euros) et les EPCI (2,5 millions d'euros).
<b>INDICATEUR(S) DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de lignes mises en services</li><li>• Nombre d'établissements prioritaires raccordés</li><li>• Évolution de la cartographie des zones blanches</li><li>• Débits constatés</li></ul>
<b>DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Schéma directeur de l'aménagement numérique</li></ul>

## FICHE ACTION N° 17 : Renforcer la couverture en téléphonie

<b>ORIENTATIONS</b>	Favoriser la mobilité et l'accès au numérique
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Soutenir le <b>développement</b> des <b>infrastructures</b> numériques
<b>TITRE ACTION</b>	Renforcer la <b>couverture</b> en téléphonie
<b>PILOTE</b>	<b>Préfecture</b> Appui : Communauté de communes de l'Airvaudais-Val de Thouet
<b>DESCRIPTION</b>	<p>La connexion en mobilité est devenue une demande prioritaire des habitants et des entreprises.</p> <p>La demande porte à la fois sur une extension de la couverture, sur l'ensemble des zones (habitat, lieux d'activité) mais également sur une amélioration de la qualité de la <b>couverture</b> existante.</p> <p>La qualité de couverture est constitutive de l'attractivité du territoire, notamment en zone rurale. Bien que non classé en zone blanche, le <b>département</b> demeure confronté à des défaillances de liaison ne permettant pas un accès complet aux services de l'ensemble des opérateurs, dans certaines communes ou secteurs de <b>communes</b>.</p> <p>Suite à la <b>Conférence Nationale des Territoires</b> du 17 juillet 2017, l'État a donné une nouvelle impulsion à la <b>stratégie d'aménagement</b> du territoire.</p> <p>Trois axes d'intervention sont notamment ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accélérer le <b>déploiement</b> de nouveaux <b>réseaux</b> et mobiliser l'<b>ensemble</b> des technologies <b>disponibles</b> pour que toutes les zones <b>confrontées</b> à des difficultés puissent bénéficier d'une solution ;</li> <li>• raccourcir le calendrier de mise en œuvre du Plan <b>France Très Haut Débit</b>. Le concours des opérateurs privés sera sollicité à cet effet,</li> <li>• généraliser la couverture mobile 4G avec l'appui des opérateurs privés.</li> </ul>
<b>ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mobilisation</b> de la plate-forme France Mobile créée fin 2016 par l'État pour améliorer l'identification et le traitement des problèmes de <b>couverture</b> mobile : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signalement par les collectivités des difficultés que rencontrent ses <b>habitants</b> ou ses entreprises dans l'accès à la téléphonie mobile,</li> <li>- Priorisation au niveau <b>départemental</b> puis régional selon un quota pré-déterminé <b>par région</b>.</li> </ul> </li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018

## FICHE ACTION N° 17 : Suite

<b>ACTIONS (SUITE)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remontée des problèmes <b>prioritaires</b> identifiés auprès des opérateurs de téléphonie mobile, par le SGAR.</li><li>• Proposition de solutions par les <b>opérateurs</b>, pour y remédier : construction d'un nouveau pylône, ajustement des réseaux existants ou encore <b>mobilisation</b> de solutions de <b>couverture</b> ponctuelle pour l'intérieur des bâtiments.</li></ul> <p>Lorsque ces opérateurs n'auront pas été en mesure d'apporter une réponse <b>satisfaisante</b>, les collectivités peuvent intervenir, avec le <b>soutien</b> financier de l'État : 1 300 <b>nouveaux</b> pylônes de téléphonie pourront ainsi être mobilisés si nécessaire d'ici 2020.</p>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les opérateurs de téléphonie</li><li>• Pilotage par le Préfet de région -SGAR , avec l'appui des <b>Préfets</b> de départements.</li><li>• Les <b>collectivités</b></li></ul>
<b>CALENDRIER</b>	2018-2023
<b>FINANCEMENT</b>	FNADT
<b>INDICATEUR(S) DE SUIVI</b>	Nombre de <b>signalements</b> par les <b>collectivités</b>

## FICHE ACTION N° 18 : Promouvoir l'offre des points d'accueil numérique

<b>ORIENTATIONS</b>	Favoriser la mobilité et l'accès au numérique
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Accompagner les usages
<b>TITRE ACTION</b>	Promouvoir l'offre des points d'accueil numérique
<b>PILOTE</b>	Communauté de communes Haut Val de Sèvre Appui : Groupe La Poste
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Au cours de ces dernières années, le développement du numérique et la dématérialisation des échanges se sont accélérés et sont devenus incontournables pour tous les publics.</p> <p>Les points d'accueil numérique peuvent alors être une <b>solution</b> pour permettre un accès au public peu autonome, non équipé ou installé dans une zone présentant un déficit de <b>couverture</b> numérique.</p>
<b>ACTIONS</b>	<p><b>1. Assurer un maillage départemental de points d'accueil numériques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un état des lieux des points d'accueil numériques existants, quelles que soient leur nature et leur localisation (MSAP, EPN, Mairies, MDE, Médiathèque, Agence postale, ...)</li> <li>• Faciliter l'évolution de divers points d'accueil au public (agences postales, médiathèque,...) vers des points d'accueil numériques notamment par le biais de la mutualisation de services ;</li> <li>• Créer, si besoin, de nouveaux points d'accueil.</li> </ul> <p><b>2. Information et promotion des points d'accueil numérique et de leurs offres de services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer régulièrement sur la localisation des points d'accueil et leurs offres de services.</li> </ul> <p><b>3. Diversifier et améliorer la qualité de l'offre de services numériques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un accès <b>gratuit</b> et illimité au WIFI dans les <b>bâtiments</b> ou <b>équipements</b> publics (MSAP, mairies, salle des fêtes, médiathèques...) (se référer au programme WiFi4EU proposé par la commission européenne) ;</li> <li>• Développer des sites Responsive web design (sites adaptés aux tablettes et smartphones) par les <b>collectivités</b> et les opérateurs car aujourd'hui le numérique est aussi mobile ;</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018





**FICHE ACTION N° 18 :**  
**Suite**

<b>ACTIONS (SUITE)</b>	• Concourir à la démocratisation des outils <b>numériques</b> au niveau des EPCI en s'orientant vers la dématérialisation : paiement en ligne, transmission d'informations...
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	État – Département - Collectivités territoriales – La Poste – Opérateurs nationaux
<b>CALENDRIER</b>	2018-2023
<b>INDICATEUR(S) DE SUIVI</b>	• <b>Cartographie</b> du maillage territorial • Nombre de <b>points</b> d'accueil numérique • Nombre de sites internet responsive web design
<b>DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b>	<b>Programme WiFi4EU</b> proposé par la commission européenne

## FICHE ACTION N° 19 :

### Mettre en œuvre l'action « Collèges numériques et innovations pédagogiques »

<b>ORIENTATIONS</b>	Favoriser la mobilité et l'accès au numérique
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	Accompagner les usages
<b>TITRE ACTION</b>	Mettre en œuvre l'action « Collèges numériques et innovations pédagogiques »
<b>PILOTE</b>	Conseil départemental des Deux-Sèvres Appui : Direction départementale des services de l'Inspection académique
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Dans un monde qui évolue très vite, le développement du numérique dans les pratiques éducatives engage le système d'éducation et de formation des élèves.</p> <p>Conscient de ces enjeux, le Conseil départemental des Deux-Sèvres s'est porté candidat à l'appel à projets « Collèges numériques et innovation pédagogique » porté par le Ministère de l'Éducation nationale et s'est engagé dans un programme d'équipement individuel des élèves et de leurs enseignants qui vise deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser l'innovation et accompagner la transformation des pratiques pédagogiques ;</li> <li>• développer les usages du numérique à l'école et autour de l'école afin de faire acquérir aux jeunes les éléments de culture indispensables aux citoyens de demain et favoriser une densification des usages du numérique propices à la réussite éducative et à la réduction des inégalités.</li> </ul>
<b>ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès aux équipements constitue un volet essentiel du développement du numérique dans les pratiques éducatives. À ce titre, et dans le cadre de l'appel à projets « collèges numériques et innovation pédagogique », 47 chariots mobiles (équipés de 15 tablettes et d'une borne wi-fi intégrée pour concilier les tablettes au réseau du collège) vont être déployés dans les 35 collèges publics du département. Chaque collège se verra également attribuer du matériel (141 tablettes) au bénéfice des enseignants. (Coût total : 503 000 € - État : 261 000 €, Département : 242 000 €)</li> <li>• Par ailleurs, pré-requis indispensable pour permettre l'évolution technologique des usages numériques, notamment l'utilisation des tablettes précédemment évoquées, le Département a choisi de remettre à niveau l'infrastructure réseau de tous les collèges deux-sévriens. Environ 10 établissements par an sont concernés par ce programme de modernisation qui couvre la période 2016-2018. (Coût total : 3,8 M€ - Etat : 825 000 €, Département : 2 975 000 €)</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018

**FICHE ACTION N° 19 :**  
**Suite**

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Conseil départemental des Deux-Sèvres
<b>CALENDRIER</b>	2016-2018
<b>INDICATEUR(S) DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de collèges dont le réseau informatique a été <b>restructuré</b></li><li>• Nombre d'outils <b>individuels</b> numériques mis à disposition dans les collèges</li></ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	Appel à projets du Ministère de l'Éducation nationale sur l'école numérique

**DÉPARTEMENT  
DES DEUX-SÈVRES**

Maison du Département  
Mail Lucie Aubrac  
CS 58880  
79028 Niort cedex

**PRÉFECTURE  
DES DEUX-SÈVRES**

4 rue Duguesclin  
BP 70000  
79099 Niort

Serv. Com. Dep. 79 - © P. Wall - Décembre 2017



**DEUX-SÈVRES**  
LE DÉPARTEMENT



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C21-03-2018-1-  
AU  
Date de télétransmission : 19/03/2018  
Date de réception préfecture : 19/03/2018